

| ABONNEMENTS : | | | |
|----------------------|--------|--------|-------|
| UN AN | 6 MOIS | 3 MOIS | |
| Nièvre et limitr.... | 55.00 | 30.00 | 16.00 |
| Autres départ..... | 60.00 | 32.00 | 17.00 |
| Union postale..... | 100.00 | 52.00 | 28.00 |

TELEPHONE : 2-47 & 2-48

PARIS-CENTRE

VENDREDI
 25
 DÉCEMBRE 1925

Rédaction, Administration, Publicité : 3, rue du Chemin-de-Fer, NEVERS ♦ 20 CENTIMES RÉGIONAL QUOTIDIEN 20 CENTIMES ♦ Compte chèques postaux : Paris 272-43. - Registre du Commerce n° 57

Le Noël de Jean-Louis

Quand dans sa petite chambre du cinquième, Jean-Louis s'éveilla, cette après-midi de Noël, (garçon boulanger, il travaillait une partie du jour) il se mit à monologuer selon son habitude :

— Misère de misère ! Tout le monde est à la joie aujourd'hui, tout le monde s'embrasse et moi, enfant trouvé, je n'ai pas même un copain qui me serre la pince. Quand j'étais petit, mes parents nourriciers me donnaient plus de taloches que de tartines de confitures. Mais je pensais : « Vivement mes vingt ans et je serai libre. Alors ! à moi, le plaisir et l'ivresse ! » Mes vingt ans sont venus, mais la guerre également, et pendant cinquante-deux mois j'ai dû supporter les obus, les grenades et les gaz des sales Boches. Je me consolais par l'espoir d'une revanche après la guerre. Je voyais les Poilus honorés et fêtés. A eux les bons filons ! A eux, les fines placés ! Je t'en fiche ! Les mêmes mercantis nous affament, les mêmes embusqués se fichent de nous. Les bons filons, c'est pour eux et pour nous c'est la mouise... Ah oui ! La mouise, et comment ! Vingt francs en poche ; voilà tout ce qui me reste pour faire la fête aujourd'hui et vivre jusqu'à la prochaine paye !

Et, ramassant dans un bloc tous ses ressentiments, toutes ses rancœurs, il s'écria :

— Père Noël ! Si t'est vrai que tu exauces tous les vœux formés au jour de ta fête, permets-moi aujourd'hui d'assommer un embusqué, de brûler vif un mercanti, de noyer un Boche de mes propres mains ! Alors, je serai heureux et je ne te demanderai rien davantage.

Et le Père Noël répondit :

— Qu'il soit fait selon ton désir ! A la vérité, Jean-Louis n'entendit pas ces paroles, mais elles furent véritablement prononcées, lisez jusqu'au

La Chambre galope bride abattue par-dessus les budgets des Finances et du Travail

Paris, 24 décembre. — Sous la présidence de M. Bouysou, MM. Doumer et Paul Morel étant au banc du gouvernement, la Chambre a entamé ce matin la discussion du budget des Finances.

M. Canavelli apporte les doléances des agents des indirectes touchant l'avancement et les notes secrètes dont la passion politique entache parfois la sincérité.

M. Doumer répond que les cas d'injustice sont sûrement l'exception, mais il promet de veiller à donner toutes garanties au personnel sous ses ordres.

Après diverses interpellations sur des points de détail, le rapporteur M. Deyris fait un exposé de ce budget.

Sur un total de 23.400 millions, dit-il, 20 milliards sont absorbés par la dette publique, soit les 5/6. Le reste paie les frais divers de perception et toute compression, prétend-il, est impossible. Il réclame une amélioration sérieuse de l'assiette de l'impôt. Il est inadmissible que les bénéfices agricoles ne produisent que 43 millions pour 310.000 contribuables et les bénéfices des professions non commerciales 78 millions pour 71.000 contribuables, que sur 1 million et demi d'assujettis aux bénéfices industriels 911.000 ne soient assujettis que pour un revenu de 5.000 francs ; que sur 1.400.000 assujettis à l'impôt général, 300.000 seulement aient un revenu supérieur à 100.000 francs. Le nombre d'assujettis dans certains départements est, intrassemblablement restreint.

Après cet exposé de M. Deyris, la Chambre décide de renvoyer la discussion à cet après-midi.

Séance de l'après-midi

A 15 heures, sous la présidence de M. Bouysou, la Chambre poursuit l'examen des chapitres du budget des Finances.

Questionné par M. Lesaché, le sous-secrétaire d'Etat déclare qu'il a adressé des instructions au service de la Dette inscrite pour activer la liquidation des pensions des fonctionnaires.

Sur les chapitres du budget des Finances, la discussion est ouverte par M. Baron qui vent le mérite des fonctionnaires.

M. Tranchant veut améliorer la situation des receveurs buralistes en doublant la remise sur les timbres poste composée par l'augmentation du timbre de congé.

Cette suggestion est retenue et le chapitre est renvoyé à la commission.

Quant à M. Canavelli, il pense qu'une ressource nouvelle serait trouvée en chargeant l'Etat de transporter lui-même ses tabacs et ses poudres.

MM. Chastenot et Malvy ayant interpellé sur les crédits des tabacs, le sous-secrétaire d'Etat déclare qu'un décret d'hier a rétabli en faveur des planteurs la prime de présentation de 20 francs.

Ce budget terminé, la séance est suspendue.

Le budget du travail

La Chambre, à la reprise, passe au budget du travail.

M. Laporte réclame le vote de la loi des assurances et un texte législatif imposant au patronat l'échelle mobile des salaires, et MM. Desobliens et Henriot dénoncent les atteintes portées par certains patrons aux libertés syndicales.

A ces accusations, le ministre répond qu'il n'a pas manqué de vigueur contre ceux qui tentent de saboter la loi des libertés syndicales, mais qu'il n'appartient qu'au Parlement d'arrêter le gouvernement contre ces violations en votant le projet de loi déposé par M. Justin Godart, soumet-

bout cette véridique histoire et vous en aurez la preuve.

Sa toilette achevée, Jean-Louis descendit dans la rue. Il avait plu dans la matinée, le macadam était glissant, et Jean-Louis marchait avec précaution, soutenant d'une canne l'épaule trottée d'une de ses jambes où demeurait encore un éclat d'obus.

Un jeune homme élégamment vêtu le bouscula en passant. Au lieu de s'excuser le malotru se mit en colère et s'écria : « Faites donc attention, espèce d'imbécile ! » Jean-Louis fronça les sourcils. Peut-être eût-il conservé son calme cependant, car il était d'un naturel placide, mais en dévisageant le jeune homme, il reconnut un de ses camarades d'école, lequel grâce à de hautes protections, avait fait campagne dans le camp retranché de Paris.

S'entendre traiter d'imbécile par un embusqué, cela passait les bornes ! Jean-Louis leva le bras... Une seconde encore et, maniée pas sa poigne robuste, la canne allait défoncer le crâne de l'insulteur... Mais le visage charolé de celui-ci calma la colère du brave garçon. « Il fait, pensa-t-il, la même bobine que le Boche à qui j'ai percé le ventre à l'attaque de Champagne. ! »

Il se contenta de cracher au visage de l'embusqué et continua sa route.

Un peu plus loin une auto le dépassa brusquement à une allure folle. Jean-Louis la connaissait bien car souvent l'avait croisée dans le quartier ; c'était la voiture du grand sucrier dont l'usine emplissait la moitié du faubourg. « Comme mercanti, celui-là, se pose ! pensa Jean-Louis ; paraît qu'il a gagné ses cent millions dans son année ! Et voilà pourquoi les pauvres gens... »

Il n'eut pas le temps d'achever sa phrase. A quelques mètres de là, l'auto avait heurté un tas de pavés qui barrait

nant à des peines correctionnelles les patrons qui congédièrent leurs ouvriers syndiqués.

M. Desobliens essaie de dépeindre la misère des assistés dont il veut relever le taux de l'allocation.

M. Trémotin, évoquant la grève des Banques, le ministre déclare qu'elle fut d'essence purement professionnelle et qu'il essaya de résoudre le conflit, mais qu'il se heurta à la résistance des directeurs.

Et le député du Finistère réclame des sanctions contre les violations du droit syndical et l'institution de l'arbitrage dans tous les conflits sociaux.

La suite du débat est renvoyée à lundi matin.

Sur une demande de secours aux victimes de la catastrophe de Saint-Etienne-Rouvray, par M. Gauthier, M. de Monzie assure qu'il saisira le ministre de cette requête.

La Chambre adopte sans débat un projet de loi relatif au régime provisoire des chemins de fer d'intérêt local, et la séance est levée à 18 heures.

La séance du Sénat

Paris, 24 décembre. — La séance, présidée par M. de Selves, est ouverte à 15 h. 10.

MM. Paul Doumer et Ossola sont au banc du gouvernement.

Le ministre des Finances dépose un projet d'ouverture de crédits pour les funérailles de M. Méline.

L'urgence est ordonnée et M. Henry Chéron dépose son rapport sur le projet en rendant un nouvel hommage au défunt. Le crédit est voté.

Le Sénat procède à la deuxième libération du projet relatif à la surveillance des établissements de bienfaisance privée.

M. de Selves et M. Fernand Merlin proposent un nouveau texte, et, après de brèves interruptions de MM. de Saint-Maur, Delahaye et Népoty, l'article 29, mis aux voix, est adopté.

L'ensemble du projet de loi sur les établissements de bienfaisance est adopté après une courte intervention de M. Dominique.

Sur l'abattage du châtaignier, appelé par l'ordre du jour, la discussion est ouverte au sujet de la proposition de M. Roche.

M. Machet, rapporteur, fait observer que cet arbre disparaît petit à petit de nos départements. Il propose d'arriver que la France fut obligée d'importer des produits étrangers. C'est pour prévenir cette menace qu'il est nécessaire de prendre des mesures d'urgence.

Et M. Roche voudrait que la réglementation fut analogue à celle de l'olivier.

MM. Mauguère et Raiberti approuvent.

Le ministre ne fait aucune opposition et demande la discussion des articles. Les trois premiers sont adoptés sans débat. Le quatrième est voté après modification de texte rendant passibles d'une amende de 50 à 500 francs les personnes ayant contrevenu aux dispositions de la loi ; puis le cinquième et le sixième après une indication de M. Labrousse.

Sur l'article 7, M. Monti de Rèze fait préciser qu'un décret déterminera les départements auxquels la loi devra être appliquée.

Les articles sont ensuite adoptés ainsi que l'ensemble.

Séance levée à 12 h. 45.

la moitié de la rue et s'était renversée ; le réservoir s'enflamma et mit le feu à la carrosserie.

— Mais il va griller là-dessus, le malheureux ! s'écria Jean-Louis.

Il se précipita, prit un pic dans le chantier, défonça le toit de la voiture et arracha le Sucrier à la mort, non sans roussir ses habits et se brûler les mains.

Le Sucrier était éperdu de reconnaissance. Il voulut se jeter dans les bras de son sauveur, mais Jean-Louis le repoussa d'un « salut » ! plus brutal qu'une giflette et, ayant ramassé sa canne, il remonta sur le trottoir. « Me laissez embrasser par un mercanti ! » grommela-t-il. Et lui que le danger avait laissé impassible il tremblait d'indignation et de dégoût.

Le hasard de sa promenade errante le porta sur la place de la Concorde. La nuit était venue, une nuit opaque et sale dans laquelle les rayons des

lamps électriques traînaient comme des oripeaux en floques. Jean-Louis s'approcha de la Seine et machinalement descendit sur la berge. Un homme était assis au bord du parapet, les pieds pendants vers le fleuve, la tête profondément inclinée sur sa poitrine.

« On dirait que le particulier a des idées noires », pensa Jean-Louis et, s'étant assis sans façon près de l'inconnu il se mit à lui parler comme à un vieux camarade.

Il fallut un bon quart-d'heure avant que l'inconnu consentit à sortir de son mutisme, mais, à peine eut-il ouvert la bouche que Jean-Louis sursauta :

— En voilà un accent ! s'écria-t-il. Je parie cent sous que tu es Boche !

L'homme fit oui de la tête.

— Pouah ! dit Jean-Louis. Tu parles d'une compagnie pour un vieux poilu comme moi ! Alors tu es l'un de ces sales Fritz qui m'ont mené la vie

dure à Sarrebourg, à Douaumont, à Vimy, à Loivre.

— J'ai fait comme les autres, répondit le boche.

— Oui, répondit Jean-Louis, mais les autres sont loin d'ici et toi je te tiens sous la main. Te rends-tu compte que je n'ai qu'une poussée à donner pour t'envoyer dans la Seine ?

— Ne prenez pas cette peine, dit le boche, je vais me noyer moi-même dans un instant.

Jean-Louis interloqué ne trouva rien à répondre, et le boche, enfin décidé aux confidences, raconta son histoire. Il avait volé son patron pour jouer aux courses. Une plainte avait été déposée, il n'osait pas retourner à son hôtel par crainte de la police, il n'avait pas un sou pour manger, il ne savait où aller coucher, il n'avait plus qu'à mourir.

— Ah ! si seulement j'avais un billet de vingt francs ! dit-il en terminant.

— Qu'est-ce que tu ferais si tu avais vingt francs ?

— Je prendrais le train pour Nancy où j'ai de la famille. Une fois là je serais sauvé.

— De sorte, dit Jean-Louis, que pour te sauver de la mélasse ou t'a mis ta malhonnêteté, il faudrait que je te donne les derniers sous qui me restent ! Eh bien, et moi, comment est-ce que je boufferais en attendant la paye ?

— Je ne vous demande rien, dit le boche. Et il y avait dans sa voix une telle détresse que Jean-Louis eut le cœur serré.

— Tiens, cochon ! les voilà tes vingt francs !

Et se relevant brusquement, il remonta en toute hâte vers la place de la Concorde. « Il ne faut pas que j'aie le temps de réfléchir, se disait-il, sans cela j'irais lui reprendre ma galette et je le flanquerais dans la flotte par la même occasion ! »

Une fois sur la place, la lumière se fit brusquement dans son esprit.

« Mais j'ai été exaucé par le Père Noël ! s'écria-t-il. Si je l'avais voulu, j'aurais pu, dans ma soirée, assommer un embusqué, laisser un mercanti brûler vif, noyer de mes mains un boche ! Quelle poire j'ai été ! Ah oui ! quelle poire ! »

— Heureuses les poires de ton espèce ! murmura près de ses oreilles une voix qui n'était pas une voix humaine.

— Hein ! sursauta Jean-Louis. C'est toi Père Noël qui viens de me répondre ?...

— C'est moi, dit la voix. Oui, heureuses les poires de ton espèce car le royaume des ciels leur appartient. possible, père Noël, répondit Jean-Louis, mais pour ce qui est du royaume de la terre je crois que je peux me mettre la ceinture.

Jacques PERICARD.

LA GUERRE EN SYRIE

Un armistice a-t-il été conclu, hier avec les rebelles Druses ?

Londres, 24 décembre. — On mande du Caire à l'« Exchange Telegraph » que M. de Jovenel a signé aujourd'hui un armistice avec les Druses. A la suite de la signature de cet armistice, tous les prisonniers politiques auraient été immédiatement relâchés.

Le Quai d'Orsay n'en sait rien

Paris, 24 décembre. — Le Quai d'Orsay n'a aucune indication sur la nouvelle publiée par certains journaux étrangers et annonçant la conclusion d'un armistice avec les Druses.

Il semble cependant, à raison de la détonne qui s'était produite ces jours derniers, que la nouvelle soit sûre.

UN AVION SECRASE

Londres, 24 décembre. — Le ministre de l'Air annonce qu'un avion militaire britannique est venu s'écraser sur le sol, près de Reisha, en Egypte. Le pilote a été tué et l'observateur très grièvement blessé.

Histoire d'une vieille cuisinière et de deux porteurs indélicats

Paris, 24 décembre. — M. Favant avait vendu à un brocanteur de la rue de l'Hôtel-de-Ville, M. Orbach Gontschou, un vieux mobilier dans lequel figurait une cuisinière. Le brocanteur avait chargé son fils et un de ses employés, Jules Meyer, de transporter la cuisinière sur le marché de Bièvre pour la vendre.

Boulevard Auguste-Blanqui, la cuisinière tomba de la charrette et des pièces de cinq francs tombèrent sur le sol. Heureux de cette aubaine inattendue, les deux jeunes gens avisèrent tout d'abord un marchand de marrons auquel ils cédèrent un lot de pièces de 5 francs à raison de 2 francs l'une. Cependant le marchand de marrons, pris d'inquiétude, en avait référé au commissaire de police. Une enquête fut ouverte, et on apprit que les deux jeunes gens avaient vendu le reste du trésor pour 1.750 francs à un sieur Panelli.

Poursuivi pour vol au préjudice de M. Favant devant la 15^e Chambre correctionnelle, Jules Meyer a été condamné à 6 mois de prison et 100 francs d'amende ; le jeune Orbach a été remis en liberté.

Après l'accident de chemin de fer de jeudi

Nantes, 24 décembre. — L'enquête ouverte sur le terrible accident survenu hier au passage à niveau du Fresmeron, a permis d'établir que les deux personnes qui accompagnaient dans son auto M. Pierre Chevalier, quincailleur à Beaupréau, était le père de M. Chevalier et une commerçante de Beaupréau, Mme Raimbault.

Il a été reconnu par le garde-barrière Aimé Monnier, qu'un moment où il ouvrit la barrière devant l'automobile, l'express de Poitiers arriva et l'été passé depuis deux minutes.

Le garde-barrière est d'ores et déjà inculpé d' homicide par imprudence.

LE PÉVILLON DU CONTRIBUABLE



Il regarde souper la finance internationale (Croquis inédit de Solon).

Un audacieux cambriolage a été commis hier dans une bijouterie

ON RETROUVE LE VEILLEUR ÉTROITEMENT GAROTTÉ

Paris, 24 décembre. — Le magasin de joaillerie de la maison Rubel Frères est situé au 4^e étage d'un immeuble de l'avenue de l'Opéra. En dehors des heures de travail et spécialement pendant la nuit, la garde du magasin est confiée à un veilleur, Alphonse Willin, 45 ans, au service des Frères Rubel depuis plus de quatre ans.

Ce matin, les ouvriers joailliers venus prendre leur travail à 8 heures et demie, eurent la surprise de trouver ouverte la porte de l'atelier et d'entendre des gémissements paraissant venir d'un petit salon d'attente. Ayant pénétré dans cette pièce, ils trouvèrent le gardien Alphonse Willin ligoté sur un lit de repos et dans un état de torpeur tel qu'il ne put répondre à aucune question. Ce ne fut qu'au commissariat de police du Palais-Royal que le veilleur enfin revenu à lui fut en état de faire la déclaration suivante :

J'ai pris mon service hier soir à 2 heures, ainsi que je le fais tous les soirs. A 10 heures, je montais au 3^e étage pour y prendre mon

lit de repos ainsi qu'à l'habitude, mais n'ayant rien constaté d'anormal dans la maison, et le calme y étant absolu, j'omis de fermer à clé la porte de l'atelier pendant cette courte absence. En rentrant dans l'appartement, je fus appréhendé par trois individus masqués armés de revolvers et de couteaux. Ils me couvrirent la tête et me lièrent sur le lit. Je les ai entendus aller et venir dans l'atelier pendant toute la durée de la nuit. Ils ne partirent qu'à la pointe du jour. Il m'est impossible de donner leur signalement, car je ne les ai vus qu'au moment où ils se jetaient sur moi.

Trois coffres-forts placés dans le magasin furent attaqués par les voyageurs nocturnes, mais seul le plus petit put être fracturé. Il contenait une barre de platine de 1 kilo et d'une valeur de 100.000 francs, qui fut prise par les cambrioleurs.

Les voisins du joaillier dévalisé déclarèrent n'avoir entendu aucun bruit suspect au cours de la nuit.

D'autre part, il paraît probable que les malfaiteurs avaient des intelligences dans la maison où que tout au moins ils en connaissent fort bien les allures et les habi-

tudes. Plusieurs points de cette affaire semblent mystérieux, aussi la police est-elle très circonspecte quant aux renseignements qu'elle peut fournir.

Un inspecteur principal est chargé de l'enquête.

LES FUNERAILLES DE JULES GODIN

Versailles, 24 décembre. — Les obsèques de M. Jules Godin, conseiller général de Seine-et-Oise, ancien ministre, ont été célébrées à l'église du Perray.

L'avion remplace le câble détruit par la bourrasque

Le Bourget, 24 décembre. — Ce matin est rentré d'Angers un avion qui avait été envoyé hier par la direction des Postes pour y transporter des télégrammes restés en souffrance à raison de la tempête au Central-télégraphique.

Un autre appareil est parti aujourd'hui pour Marseille dans le même but.

DERNIERE HEURE

Revue de la Presse

Des Américains ont bien offert à la France d'affermir son monopole des tabacs

NEW-YORK, 24 décembre. — Les directeurs de la Schulte Tobacco Corporation ont confirmé hier l'information suivant laquelle ils ont offert au gouvernement français 600 millions de dollars (au cours actuel, 16.200 millions de francs) pour le monopole des tabacs.

UNE INTERVENTION DES PUISSANCES EN CHINE ?

Londres, 24 décembre. — On envisage dans certains milieux une intervention armée des puissances en Chine, du fait que les troupes de Koumingtang ont tiré sur un train international qui parcourait la voie ferrée de Tien-Tsin-Moukden.

On mande également de Pékin que le corps diplomatique s'est réuni aujourd'hui et doit élever une nouvelle protestation contre cette fusillade.

Ils volaient le linge mais reçoivent quelques plombs

Rueil, 24 décembre. — En pénétrant dans sa villa, au lieu dit La Jonchère, M. Simonnet surprit deux malfaiteurs qui se disposaient à emporter son linge.

Il s'empara d'un fusil et fit feu sur les cambrioleurs, qui s'enfuirent, mais furent arrêtés peu après par les gendarmes de Bougival. Ce sont deux ouvriers de culture au service d'un cultivateur de la Celle-Saint-Cloud.



LES SPORTS D'HIVER DANS LES ALPES



En haut : Skieurs partant pour la montagne. Au centre : La patinoire à Chamoux. En bas : Un concours de saut en skis

UNE IMPOSANTE CEREMONIE A ROME La clôture des Portes Saintes à la basilique Saint-Pierre

Rome, 24 décembre. — Ce matin à 10 heures, s'est déroulée la cérémonie de la clôture des Portes Saintes de la basilique Saint-Pierre, ainsi que des basiliques patriarcales de Saint-Paul, de Saint-Jean-de-Latran et de Sainte-Marie-Majeure.

Après avoir béni la chaux et les briques, le Saint-Père s'agenouilla pour recevoir des mains du cardinal Frudhvirth un vase en or contenant de la chaux qu'il déposa à trois reprises au centre, à droite et à gauche de la porte.

Après avoir prié quelques secondes, le Pape entonna un Te Deum et donna la bénédiction apostolique qui comporte une indulgence plénière pour la fin de l'année jubilaire.

Dans deux ou trois jours, Pie XI publiera une bulle étendant cette indulgence à tout le monde catholique.

Le bilan de la Banque de France

Paris, 24 décembre. — Le ministre des Finances communique la note suivante : La situation publiée aujourd'hui par la Banque de France fait ressortir par rapport à la dernière situation hebdomadaire, une augmentation des avances à l'Etat de 650 millions de francs.

N. D. L. R. — Cette dernière remarque appelle un commentaire. C'est que si les porteurs de bons avaient eu confiance dans le gouvernement actuel, les demandes de remboursement auraient été assez faibles pour ne pas gêner notre trésorerie.

LA CRISE HOLLANDAISE

La Haye, 24 décembre. — D'après les bruits qui circulent dans les milieux parlementaires, les quatre ministres catholiques feraient une contre-proposition au docteur de Biesse, chargé de la formation d'un nouveau cabinet.

Cette proposition tendrait à la suppression de la légation en Suisse et l'envoi au Vatican à Rome serait accrédité auprès du gouvernement suisse.

Les infirmières sont responsables de la mort de Mme Eon

Paris, 24 décembre. — Le 31 décembre 1924, Mme Eon, femme du Conseiller honoraire de la Cour de Cassation, qui était pensionnaire à la maison de santé de Ville-Evrard, était trouvée morte dans sa baignoire.

Sur appel du ministère public, la 9^e Chambre de la Cour a reconnu aujourd'hui la responsabilité de l'infirmière et de la garde malade. Cependant, la Cour a estimé qu'il y avait lieu de reculer aussi loin que possible la limite de l'indulgence en faveur des deux prévenues.

EST-CE UN CRIME ?

Blois, 24 décembre. — Hier a été découvert, dans un bois de la commune de Candé, le cadavre à l'état squelettique de Lapeyrenie, 65 ans, disparu de son domicile dans le courant de juillet dernier.

Les obsèques de Jules Méline

Paris, 24 décembre. — Les funérailles de M. Jules Méline, sénateur, ancien président du Conseil, ancien président de la Chambre, ont eu lieu ce matin à 10 heures aux frais de l'Etat, en l'église Saint-Thomas d'Aquin.

Après la cérémonie religieuse, le cortège se forma. En tête venait un char de couronnes porté par les membres de la Société des Travaux Publics, Daniéjou, sous-secrétaire d'Etat à la Marine marchande, et de Selves, présidents de la Chambre et du Sénat, avec MM. Bouilloux-Laffont et Ratier, le général Foch, le général Pau, MM. Verlot, député des Vosges, Stephen Pichon, Henry Chéron, le général Gouraud, Raymond Poincaré, M. et Mme Alexandre Millerand, Mme Paul Deschanel, etc.

Arrêté pour émission de chèques sans provision, le prince Michel Murat affirme qu'il désintéressera ses créanciers

Paris, 24 décembre. — Le prince Michel Murat, inculpé, ainsi que nous l'avons dit, d'escomptage et d'émission de chèques sans provision, a été envoyé par M. Gentil, juge d'instruction, à la Santé.

Une note du prince Joachim Murat

Le prince Murat nous communique la note suivante : Le prince Murat, chef de sa famille, tenant à éviter toute confusion, nous prie de dire, que de son union avec Mlle Conite Ney, il a eu six fils ; le prince Joachim, chevalier de la Légion d'honneur, croix de guerre, 3 citations, ancien député du Lot ; le prince Alexandre, ingénieur des arts et manufactures, croix de guerre, 2 citations, président de la Société des mines de zinc de Silésie ; le prince Charles, chevalier de la Légion d'honneur, médaillé militaire, croix de guerre, 4 citations, 2 blessures ; le prince Paul, décoré de la Croix de guerre ; le prince Louis, mort pour la France, médaillé militaire et croix de guerre ; le prince Jérôme, médaillé militaire et croix de guerre, grand blessé, amputé de la jambe gauche.

Il a eu outre deux cousins : le prince Lucien dont le fils, le prince Achille est décoré de la croix de guerre, et le prince Napoléon, général dans l'armée russe, et un neveu ; le prince Pierre qui vient d'être cité pour sa bravoure au Maroc. Quant à Michel Murat, le prince Murat, a déjà depuis longtemps cessé toutes relations avec lui, ne voulant pas que les actes de ce cousin puissent entacher le nom de la maison dont il est le chef.

LA GUERRE EN CHINE Le Japon autoriserait l'adversaire de Tchang à entrer dans Moukden

D'après le correspondant du « Daily Mail » au front de Yangtsou, Li Ching Lin, l'allié de Tchang Tso Lin, s'occupe actuellement de renforcer sa nouvelle ligne défensive qui reste toujours intacte. Il se prépare à opposer une vive résistance à toute nouvelle attaque de Feng.

Les troupes du général Feng tirent sur un train interantonal

Londres, 24 décembre. — Le correspondant de Pékin du « Daily Telegraph » mande qu'un sérieux incident s'est produit hier, au moment où un train international, circulant en vertu du traité de 1901, de Tien-Tsin à Shankai-Kwan, a reçu des coups de fusils tirés par les troupes du général Feng, à Hsih-Min, près de Tang-Kou.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Hervey, vice-président du Sénat, Louis Barthou, député de l'Eure, Louis Marin, député de la Meurthe et Moselle, Moutssu, président de l'Académie d'Agriculture, le comte d'Alsace, sénateur des Vosges, d'Adelin, député des Vosges, Lafosse, ancien directeur du cabinet de M. Méline.

L'esercera cinq ans de prison

Paris, 24 décembre. — Louis Leprou, originaire d'Hiéron, 43 ans, dont les bureaux étaient 23, rue des Petits-Champs, offrait aux commerçants gênés des prêts de 1.000 et 10.000 francs.

Les Eternels Palabreurs

L'Echo de Paris (Junius) : Il est bel et bon de vouloir que le budget soit voté à temps et promulgué avant le 1^{er} janvier 1926, pourvu que ce ne soit point un compte provisoire et que l'année prochaine il ne vienne pas s'y ajouter par rétroactivité, une addition supplémentaire qui l'augmenterait de cinquante pour cent.

LES TROUBLES CONTINUENT EN CHINE

Londres, 24 décembre. — On mande de Moukden que les forces de Tchang So Ling continuent à harceler Fen Yu Siang et auraient capturé Tchih-tcheu. L'aviation bombardée Min Fou, laquelle a été à moitié détruite. Les Japonais ont rappelé à Tchong So Ling qu'il ne devait pas toucher les consulats.

LE DESORDRE A TIEN-TSIN

Londres, 24 décembre. — On mande de Tien-Tsin qu'un chaos indescriptible règne dans la ville. Les troupes vaincues qui n'ont pas encore évacué totalement la ville se livrent au pillage des magasins. L'entrée du quartier étranger est protégée par des barricades garnies de volontaires.

MARCHE DE LYON-VAISE

Lyon, 24 décembre. — Porcs : amenés, 350 ; abattoirs, 37. Prix extrêmes, 6,40 à 7,20. Moutons — Amenés, 202 ; abattoirs, 600. On cote : ceux de pays, 1200 à 1300 ; brebis, de 200 à 1000 ; agneaux, de 1300 à 1450.

LA DISCORDE EST AU CAMP D'AGRAMANT Le Gaultois (Curtius) :

La session extraordinaire de 1925 va se clore. Les gens sages espèrent que le Parlement étant en vacances, les gouvernants pourraient travailler utilement. Hélas ! la discorde n'est pas seulement dans les assemblées ; elle sévit au sein même du conseil des ministres. Le cartel ayant introduit ses mœurs et ses habitudes de réunion publique jusque dans les délibérations du gouvernement, le public est avisé des discussions qui parcourent nos dirigeants et les dissens les uns contre les autres.

LA SURENCHERE DEMAGOGIQUE L'Éclair (Emile Buré) :

La politique complique, on le voit, le problème financier qui n'est déjà pas très simple. Les gens au pouvoir sont victimes de leurs propres mensonges. Ils doivent, au risque de déchaîner la révolution, laisser dans l'erreur l'électeur qu'ils ont trompé. On leur montre, avec preuve à l'appui, qu'un pays ne peut réellement prospérer que par la culture de la terre et par la richesse et, pourtant, que l'impôt direct frappant toujours la même catégorie de contribuables, écarte par incidence les plus pauvres en même temps qu'il ruine l'Etat au lieu de l'enrichir ; ils ne veulent rien entendre. Après ça, ils ne veulent pas ignorer que la

CEUX QUE LA GUERRE AMUSE... Le Nouveau Siècle (Jacques Arthuis) :

La Chambre a refusé des crédits nécessaires à l'entraînement des réservistes, M. Painlevé a trouvé cela naturel. On croyait pourtant que la diminution de la durée du service militaire devait être compensée par l'entraînement des réserves. On se trompait.

Les deux pluriels

On appelle à tous les camarades qui viennent tomber tout des leurs, par la faute de nos gouvernements d'avant-guerre, qui n'avaient, ni prévu le fait, ni utilisé l'armée.

GARE A VOUS ! MM. LES PARLEMENTAIRES

Le Petit Journal : Sinon gare ! MM. les ministres, députés et sénateurs n'ont pas encore l'air de s'apercevoir que les vœux, les plaintes, les objurgations et les menaces s'adressent à eux, les « employés » de marque ; ils auraient bien tort d'imiter M. Continousza et de faire les sourds.

LA GRANDE DEPRESSION Le Figaro (Lucien Romier) :

Nous sommes, en politique, à un point de grande dépression. Depuis dix-huit mois, le radicalisme de la Chambre détient le pouvoir à un degré tel que les hommes qui lui considèrent, avec une foi plus ou moins ardente, comme ses chefs et ses guides : M. Herriot, M. Painlevé, M. Briand, M. Caillaux, M. Loucheur, M. Luchaire, M. Combes, M. de Martens ; un orthodoxe et hérétique, M. Maly et M. Franklin-Bouillon, qui sont des « notoriétés » de couleur.

LES ETERNELS PALABREURS

L'Echo de Paris (Junius) : Il est bel et bon de vouloir que le budget soit voté à temps et promulgué avant le 1^{er} janvier 1926, pourvu que ce ne soit point un compte provisoire et que l'année prochaine il ne vienne pas s'y ajouter par rétroactivité, une addition supplémentaire qui l'augmenterait de cinquante pour cent.

L'IMMENSE DEGOUT

La Victoire (Gustave Hervé) : Nos maîtres cartellistes n'ont pas la conscience tranquille ; ils sentent — ils ne peuvent pas ne pas sentir — qu'ils ont soulevé contre eux dans le pays un immense degout. Leur régime, la République irrationnelle et parlementaire d'avant-guerre est menacée. Le contraste entre l'état de la France, devenue un objet de pitié et de dérision pour toute l'Europe, et le maintien du prestige de l'Italie depuis que Mussolini, au delà des Alpes, a balayé leurs pareils, a fait naître chez nous, parmi tous les gens qui ont le cœur bien placé, un ardent désir de les balayer au plus vite.

ALORS POURQUOI FONT-ILS LA GUERRE ?

Le Matin (Iulien Henri de Kerale) : Chrétiens, musulmans et Druzes du Grand-Liban sont satisfaits.

LA TAXE SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRE

L'Ére Nouvelle (Paul Aubriot) : Or, il n'est pas douteux que le doublement de la taxe sur le chiffre d'affaires soulève le maximum de résistances.

LA SURENCHERE DEMAGOGIQUE

L'Éclair (Emile Buré) : La politique complique, on le voit, le problème financier qui n'est déjà pas très simple. Les gens au pouvoir sont victimes de leurs propres mensonges. Ils doivent, au risque de déchaîner la révolution, laisser dans l'erreur l'électeur qu'ils ont trompé. On leur montre, avec preuve à l'appui, qu'un pays ne peut réellement prospérer que par la culture de la terre et par la richesse et, pourtant, que l'impôt direct frappant toujours la même catégorie de contribuables, écarte par incidence les plus pauvres en même temps qu'il ruine l'Etat au lieu de l'enrichir ; ils ne veulent rien entendre. Après ça, ils ne veulent pas ignorer que la

ville et des champs qu'ils restaureraient les finances de la France rien qu'en faisant rendre gorge aux « gros » du château et de l'usine, ils ont les plus grandes chances de conserver leur mandat, ils n'en demandent pas plus.

LA COLONISATION DE LA FRANCE Le Petit Bleu (Alfred Oullmann) :

Mlleherveur, tout ce qui s'est passé n'a point détruit toutes nos illusions. Nous en sommes encore à compter sur l'aide étrangère, et trop souvent dans les milieux d'affaires, comme dans les conseils du gouvernement, à envisager des ouvertures de crédit à Londres et à New-York, comme si l'on va fermer ses guichets... Il faut voter, d'extrême urgence, le projet du gouvernement ; ce n'est d'ailleurs qu'une inflation provisoire et gagée... Un projet d'assainissement va suivre inévitablement...

LE PERIL PASSE ON SE MOQUE DU SAINT ! La Liberté (Camille Aymard) :

Avez-vous remarqué une chose ? Chaque fois qu'un ministre quel qu'il soit, demande une nouvelle inflation, il joue le même scénario. C'est classique comme du répertoire de la Comédie-Française. « Situation dramatique de la Trésorerie... la vie nationale va s'arrêter... la Banque de France va fermer ses guichets... Il faut voter, d'extrême urgence, le projet du gouvernement ; ce n'est d'ailleurs qu'une inflation provisoire et gagée... Un projet d'assainissement va suivre inévitablement... »

NOS COLONIES NE SONT PAS A VENDRE Le Journal (André Hesse) :

Avons-nous, enfin, le droit de vendre des populations comme un vil bétail ? De ces peuples, les uns nous sont attachés par un lourd passé de gloire, d'épreuves communes ; les autres, à peine associés à notre œuvre, si nous sommes en nous, sont accourus à l'heure du péril. Nous avons contracté une dette sacrée que symbolisent, éparpillés dans nos campagnes françaises, ces stèles musulmanes, ces humbles tombes fétichistes ou bouddhistes, témoins de l'héroïsme colonial.

Le contre projet du Cartel

Le Temps : D'après les indications qui sont données, le contre-projet du Cartel n'a d'autre but que d'assurer l'équilibre budgétaire. Il ne modifiera en rien l'assiette et le taux de l'impôt général. Les mesures purement fiscales sont les suivantes : trois catégories de commerçants seront établies selon le chiffre d'affaires annuel ; au-dessus de 200.000 francs, le forfait subsistera comme dans le système actuel, en ce qui concerne les chiffres et les coefficients à y appliquer ; de 200.000 à 500.000 francs, le contribuable aura droit d'option entre la déclaration des bénéfices réels et le forfait ; au-dessus de 500.000 francs, l'assujéti sera tenu de faire connaître le bénéfice réel. En ce qui concerne la taxe sur les opérations de bourse, le taux actuel a été majoré selon une échelle progressive. Pour l'application de ce nouveau tarif, quatre catégories de valeurs sont établies : 1^{re} rente française ; 2^e titres mis sur les départements et les communes avec garantie de l'Etat ; 3^e autres valeurs françaises ; 4^e valeurs étrangères.

Marché de la Villette

du 24 décembre 1925

BOEUF — 1^{re} qualité, 8,10 ; 2^e 8,10 ; 3^e 6,60 ; extrême, 9,30 ; amenés, 1.132 ; invendus, 10. Vaches. — 1^{re} qualité, 8,70 ; 2^e 8,00 ; 3^e 6,40 ; extrême, 9,40 ; amenés, 570 ; invendus, 6. Taureaux. — 1^{re} qualité, 7,80 ; 2^e 7,30 ; 3^e 6,60 ; extrême, 8,20 ; amenés, 294 ; invendus, 5. Veaux. — 1^{re} qualité, 11,70 ; 2^e 10,90 ; 3^e 9,20 ; extrême, 12,80 ; amenés, 1.055 ; invendus, 105. Moutons. — 1^{re} qualité, 13,50 ; 2^e 11,40 ; 3^e 10 ; extrême, 14,60 ; amenés, 7.132 ; invendus, 600. Porcs. — 1^{re} qualité, 10,28 ; 2^e 9,12 ; 3^e 7,58 ; extrême, 10,42 ; amenés, 2.783.

COURS AU KILO NET

BOEUF — 1^{re} qualité, 5,22 ; 2^e 4,54 ; 3^e 3,30 ; extrême, 5,77. Vaches. — 1^{re} qualité, 5,22 ; 2^e 4,48 ; 3^e 3,20 ; extrême, 6,02. Taureaux. — 1^{re} qualité, 4,68 ; 2^e 4,03 ; 3^e 3,30 ; extrême, 6,08. Veaux. — 1^{re} qualité, 7,02 ; 2^e 6,32 ; 3^e 5,06 ; extrême, 7,68. Moutons. — 1^{re} qualité, 6,75 ; 2^e 5,70 ; 3^e 4,50 ; extrême, 7,59. Porcs. — 1^{re} qualité, 7,20 ; 2^e 6,60 ; 3^e 5,50 ; extrême, 7,30.

COURS AU KILO VIF

BOEUF — 1^{re} qualité, 5,22 ; 2^e 4,48 ; 3^e 3,20 ; extrême, 6,02. Taureaux. — 1^{re} qualité, 4,68 ; 2^e 4,03 ; 3^e 3,30 ; extrême, 6,08. Veaux. — 1^{re} qualité, 7,02 ; 2^e 6,32 ; 3^e 5,06 ; extrême, 7,68. Moutons. — 1^{re} qualité, 6,75 ; 2^e 5,70 ; 3^e 4,50 ; extrême, 7,59. Porcs. — 1^{re} qualité, 7,20 ; 2^e 6,60 ; 3^e 5,50 ; extrême, 7,30.

COURS AU KILO NET

BOEUF — 1^{re} qualité, 5,22 ; 2^e 4,48 ; 3^e 3,20 ; extrême, 6,02. Taureaux. — 1^{re} qualité, 4,68 ; 2^e 4,03 ; 3^e 3,30 ; extrême, 6,08. Veaux. — 1^{re} qualité, 7,02 ; 2^e 6,32 ; 3^e 5,06 ; extrême, 7,68. Moutons. — 1^{re} qualité, 6,75 ; 2^e 5,70 ; 3^e 4,50 ; extrême, 7,59. Porcs. — 1^{re} qualité, 7,20 ; 2^e 6,60 ; 3^e 5,50 ; extrême, 7,30.

Vous êtes prié d'assister au Convoi, Service et Enterrement de Monsieur Pierre SEGUIN

décédé en son domicile, au Croi-de-Savigny, commune de Sermoise, le 24 décembre dans sa 72^e année, muni des Sacraments de l'Eglise. Ses obsèques auront lieu le samedi 26 courant, à 10 heures (heure légale), en l'église de Sermoise.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part, le présent avis en tenant lieu.

Les Sports

CROSS-COUNTRY

CHALLENGE MAURICE VIGOREUX A MONTCEAU-LES-MINES

Le challenge Maurice Vigoreux, marquant la réouverture de la saison au cross en Bourgogne, s'est disputé sous une pluie battante. La valeuruse équipe Montcellienne, s'est assurée la meilleure place sur un parcours de 10 kilomètres.

L'épreuve a été un sérieux entraînement en vue du prochain challenge Lecomte, auquel participera le Sporting Club Montcellien.

Individuellement, Gilles enleva l'épreuve de hauts lûtes en 37' 27" kilomètres devant son camarade de club Chapuis.

Voici l'ordre des arrivées : 1. Gallet, de Montceau ; 2. Chapuis, de Montceau ; 3. Gaultier, du Creusot ; 4. Jany, du Creusot ; 5. Pierre de Montceau ; 6. Robert, de Montceau ; 7. Pierre de Montceau ; 8. Commerçon, de Montceau ; 9. Groux, du Creusot ; 10. Chapuis, de Montceau ; 11. Lambert, de Montceau ; 12. Soudain, de Saint-Basins-sur-Dhaune ; 13. Patoux, de Lyon ; 14. Berger, du Creusot ; 15. Chalmardier, de Montceau ; Villier, Boire, Chevrot du Creusot.

Classement interclub : 1. S. C. Montcellien, 23 points ; 2. C. O. Creusotin, 35 points.

LE CROSS DE L'INTRAN

L'A. S. M. ouvre dimanche à Cosne neuf jeunes crossmen qui prendront part à l'initiative du cross de l'Intransigeant : Bautheron, Trapon, Arjelle, Mons, Cottelville, Gréze, Ossadat, Baizer jeune, et Pradelle (capitaine).

ASSOCIATION

U. S. DE LA PIQUE (1) CONTRE DECIZE (2)
Dimanche prochain, la Pique se rencontrera avec la deuxième équipe de Decize.

Sont convoqués à la grande nuit le 30 : Lécote, Courry, Cassin, Garnier, Cabocha, Fournier, I et H, Maucourant, Prudhomme, Merlin et Mariel.

L'ETOILE SPORTIVE NOGENTAISE

C'est un succès que la première équipe de l'Etoile Sportive Nogentaise a remporté dans son déplacement à Briare. En dépit de tous ses efforts l'Union Briaraise ne put marquer qu'un but alors que les Nogentais en marquèrent 3.

G. A. V. CONTRE A. J. A. D'AUXERRE

Dimanche prochain, 27 décembre, l'équipe première du Gard-à-Vous de Montargis rencontrera à Auxerre l'équipe de réserve de l'A. J. A. d'Auxerre Beau match en perspective.

LE RACING CLUB D'ENTRAINS BAT U. S. ETAIENNAISE

Malgré un temps déplorable, la R. C. d'Entrains équipe mixte a battu la première de l'Union Sportive Etaiennaise par 2 buts à 0. Supériorité d'Entrains en deuxième mi-temps.

ASSOCIATION SPORTIVE DES ATELIERS DE VAUZELLES

Dimanche dernier, la deuxième équipe de l'A. S. A. V. a battu sur le terrain de la Pique la première équipe de l'Association Sportive Piquoise, par 3 buts à 0.

Dimanche 27 courant, l'équipe 3e de l'A. S. A. V. recevra sur son terrain du stade de Vauzelles, l'équipe première de la S. G. N.

Le coup d'envoi ayant lieu à 13 h. 30, les joueurs dont les noms suivent sont convoqués à 13 heures, aux vestiaires : Couturier, Duvalard, Lappolet, Baronne, Lavel, F. L. Coupin, P. Plesson, Chassinot, Barbier, Dollet, Garnier.

ASSOCIATION SPORTIVE MACONNAISE

Dimanche, l'A. S. M. qui recevait le R. C. Chalonnois (1) fut sifflé devant les visiteurs qui l'emportèrent par 3 buts à 0, non sans une belle résistance des Maconnais. La première mi-temps fut assez calme, avec pourtant un léger avantage Maconnais qui se vit cependant infliger 2 buts. Chalon reprit le contrôle de la balle durant la seconde mi-temps ajoutant un nouveau but à la marque, malgré la belle défense du goal quelques belles échappées des vains assistants. L'équipe deuxième l'emporta sur l'équipe première du R. C. S. Cézariat, par 4 buts à 2.

LA MACHINE A MONTCEAU-LES-MINES

L'équipe première de l'U. F. Machinoise se déplacera vendredi, jour de Noël, pour rencontrer sur son terrain de Sporting Club Montcellien, en match amical.

U. S. DE BRIARE (1) CONTRE F. C. COSNOIS (1)

A 13 h. 30 coup d'envoi de cette rencontre au Cosne aura fort à faire pour se racheter de ses défaites successives antérieures. Rendez-vous de tous les jours au vestiaire, à 13 h. 45 précises.

A. S. FOURCHAMBAULT (1) CONTRE S. C. D'IMPY (1)

Dimanche prochain, 27 décembre, la première équipe de l'A. S. F. ira en déplacement à Imphy pour rencontrer en match amical la première équipe locale.

Les joueurs dont les noms suivent sont convoqués pour 13 heures, gare de Fourchambault-Beaulon, Leguen, Larpin, Marion, Maxime Philippin, Blanc, Connault, Fillon, Roussillon, Léo Martinot.

LE F. C. M. MOULINOIS A THIERS

Dimanche prochain, à Thiers, le F. C. Moulinois (1) rencontrera la Vaillante Sportive (1).

LES MATCHES A LUZY

Aujourd'hui, jour de Noël, l'Union Sportive de Luzy (1) recevra sur son terrain l'équipe du Morvan Sporting-Club de Paris.

Cette rencontre doit attirer au stade de Montarmin le public des grands jours.

Dimanche prochain, 27 décembre, l'équipe première de Cercy-la-Tour viendra à Luzy, en match retour.

Le même jour, l'équipe seconde de Luzy donnera la réplique au Sporting-Club d'Etang-sur-Arroux.

L'ASSOCIE A IMPHY

Après un long repos, les deux équipes du Sporting-Club Impylois se rencontreront dimanche avec leurs vieux adversaires de Fourchambault. Le match des amis a toujours donné lieu à une partie agréable parce que bien équilibrée. Aussi ne manquera-t-il pas de susciter à Imphy un intérêt tout particulier. Quant aux jeunes, ils n'attachent pas moins d'importance à leur rencontre qui se déroulera à Fourchambault.

L'équipe seconde du S. C. 1 se déplacera, parée d'un bel équipement de saison, mais, vu sa forme actuelle un peu douteuse, il serait hasardeux d'en faire un pronostic en sa faveur.

Sont convoqués à la gare à 9 h. 30 : Graillet, Haubert, Maquet, Berlin, Benoit, Martin, Tolet, Chevrier (cap.), Barreau, Mornin.

Aux vestiaires, à 14 heures : Gouzinoux, Poulain, Faure, Rétauv, Laporte, Volin (cap.), Rollet, Laurent, Bourdier, Bonhomme, Delaine.

CERCY CONTRE LUZY

Dimanche 27, l'équipe première de Cercy se rendra à Luzy affronter l'équipe correspondante de cette ville.

Cette dernière, battue en match aller par 5 buts à 1, fera appel à toutes ses belles ressources pour triompher.

Le programme de joueurs athlétiques, connaissant à fond le football, ses aspects reposent surtout sur la défense ; très bon goal, arrière formidable par ses charges très hautes sur l'adversaire.

Le son coté, Cercy a réussi à constituer une très belle équipe d'attaque de grande valeur.

Sont convoqués à 11 h. 30, à la gare : C. Ponceau, J. Chagnon, A. Dubois, Pelletier, Baudot, Chausser, J. Lévy, Renard, Bonneau, Serrault, Perraudin, J. J.

CHALON CONTRE AUTUN

Dimanche, 27 courant, au stade Lebeau, à 14 heures, aura lieu un match de rugby entre le R. C. C. (2) et l'athlétique équipe de U. S. Autunoise (3).

ALLIER

MOULINS

La clôture de la chasse

Le préfet de l'Allier vient de prendre l'arrêté suivant :

Article 1er. — La clôture générale de la chasse à tir aura lieu dans toute l'étendue du département de l'Allier, le dimanche 10 janvier 1927 au soir.

Art. 2. — La chasse à tir du gibier d'eau y compris les pluviers et les vanneaux, avec ou sans chien d'arrêt, est permise jusqu'au 31 mars 1927 et du 14 au 31 juillet, conformément aux dispositions de l'arrêté permanent.

En dehors de la période d'ouverture générale et en temps de neige, le gibier d'eau ne pourra être chassé qu'en bateau ou sur les bords des fleuves, rivières et canaux, lacs, étangs, marais non desséchés, sans que le chasseur puisse s'écartier à plus de 80 mètres des rives.

Art. 3. — La chasse à tir de la bécasse et des pigeons ramiers n'est permise que du 20 février au 31 mars 1927, et exclusivement dans les bois, soit à la passée dans les chemins et clairières des bois, soit à la requête ou relevé. La chasse de la grive est interdite en dehors de la période d'ouverture générale de la chasse.

Plusieurs destructions des animaux nuisibles continueront à être réglées par l'arrêté permanent sur la clôture de la chasse en date du 6 juin 1926.

Art. 5. — Exceptionnellement : les propriétaires, possesseurs, métayers et fermiers, ainsi que les détenteurs du droit de chasse, sont autorisés à détruire les lapins sur les terrains par tous les moyens sauf les lacs et les collets jusqu'au 10 avril 1927, il ne pourra être fait usage du fusil, pour ces destructions, que sur autorisation spéciale provoquée par une demande sur timbre adressée avant le 28 février, dernier délai, au préfet ou aux sous-préfets à qui délégation est donnée pour statuer sur les demandes.

Les mêmes personnes sont autorisées d'une façon générale, à détruire ou à faire détruire, sur leurs terrains, les sangliers en tout temps. Le poison ne peut être employé à cet effet qu'après autorisation spéciale.

Les détenteurs du droit de chasse et leurs garies pourront être autorisés au vu d'une demande sur timbre, visée par le maire de la commune, à détruire au fusil les oiseaux nuisibles, au moyen de la lutte en faisant usage du grand-duc vivant ou artificiel.

Les maîtres sont autorisés à faire procéder en temps de neige à la destruction des bêtes puantes (renards, putois, foinnes, etc.), au moyen du poison. Ces destructions auront lieu sous la direction et la responsabilité des maires qui devront prendre toutes mesures utiles pour éviter les accidents.

Les bulletins municipaux ne pourront être organisés par arrêté du maire que dans le cas où les animaux nuisibles sont surabondants, et en observant les prescriptions édictées par les articles 90, 95 et 96 de la loi du 5 août 1884.

Art. 6. — Les dispositions de l'arrêté réglementaire permanent du 6 juin 1913 restent en vigueur pour tout ce qui n'est pas modifié par les articles qui précèdent ; cet arrêté peut être consulté dans toutes les mairies. Toutes les contraventions au présent arrêté seront constatées par qui de droit et déférées aux tribunaux compétents pour y être punis conformément aux lois.

LE BAL DE LA JEUNESSE DE LA LYRE MOULINOISE

Le bal de la Jeunesse de la Lyre aura lieu le samedi 30 janvier dans les grands salons de l'Hôtel de l'Allier.

On se rappelle le brillant succès obtenu l'an dernier par ce bal. Nos jeunes lycéens veulent faire encore mieux et méritent à leurs invités de leur belles surprises.

Accident du travail. — Marcel Chaput, 25 ans, fourreur rue de l'Horloge, s'est fait une piqûre du pouce droit, et un abcès est survenu. Incapacité de travail de six jours.

Trouvailles. — Un porte-mines, trouvé en ville, a été déposé au bureau de police.

Mme Buffet, rue Denis-Païn, a trouvé un manuscrit.

Un chapelier a été trouvé à la cathédrale ; le réclamateur chez Mme Guillanneux, 30 cours de Russie.

Au théâtre. — La prochaine du « cycle Bart » le 21 janvier, sera particulièrement intéressante. On donnera l'amusante pièce : Les Deux « Monsieur » de Madame et Le Bonnaire, l'étonnante paysannerie qui fut l'un des fameux succès du théâtre Antoine.

Le gros attrait de ce spectacle sera le comique Hugnon, souvent applaudi sur notre scène, qui interprétera deux rôles desolants : celui du pauvre gigolo et celui du vieux octogénaire « Madré ».

Dans l'armée. — Le colonel de cavalerie Jouin actuellement au Maroc et qui commandait récemment à Moulins la brigade de dragons, est promu au grade de général de brigade.

Mutuelle des garçons de café. — La société mutuelle des garçons de café prévient ses membres que le banquet annuel aura lieu au restaurant de la Paix, rue de la Flèche, le mercredi 30 décembre à 21 heures.

Plainte pour vol. — M. Etienne Chamin, crier rue de la Flèche, a déposé à la police une plainte au sujet d'un vol de 40 à 50,000 francs de valeurs dont il prétend avoir été victime. Cette plainte a été transmise au parquet.

A. L. A. G. M. G. — Le conseil d'administration de la section de Moulins de A. L. A. G. M. G. du samedi dernier s'est réuni mercredi, à la mairie, à l'effet de désigner son bureau et ses commissions pour 1927. Ont été élus :

Président, M. Robert Perraut, vice-présidents MM. Camille Plancha et Gilbert Coulon, secrétaire, M. Deschamps, trésorier, MM. Terracol et Collinet ; trésorier, M. Lepître ; trésorier-adjoint, M. Alliot.

Commission d'études ; président, M. Camille Plancha ; membres, MM. Arnould, Coulon, Collinet, Dubera, Dissard, Dumolot, Perrin, Louis Perrot, Potier, Soulier, Vallet, Voisin, Mme Parreau.

Commission de placement ; président, M. Vigollet ; membres, MM. Dupoux, Jacquelin, Meunier, Perrin, Rigaudais, Tachin, Ville.

Commission des fêtes ; président, M. Ville ; membres : MM. Alliot, Bardonnet, Bourdier, Brunet, Coulon, Dalbera, Delapianche, Dubois, Dumy, Favier, Jacquelin, Lappolet, Lepître, Lonsdanz, L'Oron, Meunier, Tachin, Terracol.

Commission de propagande ; président, M. Coulon ; membres, MM. Arnould, Collinet, Lepître, Voisin, Simon, Mme Thomassin.

Compatriote. — M. Dufrenoy de la Chauvinière est nommé consul suppléant.

Garnison. — La médaille militaire est attribuée à l'adjudant Bohn, du 1er dragons.

Automobile incendiée. — A proximité de Bussy, une automobile appartenant à M. Boucquet, négociant à Moulins, et de ses collègues, a été complètement incendiée, le feu ayant pris dans le réservoir à essence.

Etat civil : Naissances. — Paul Larequi ; Lucienne Fournier ; Régine Laurent ; Serge Favier.

Publications de mariages. — Emmanuel Rogier, employé à Moulins, et Jeanne Gillier, ménagère à Zeuzre ; Jean Gouby, employé de chemin de fer à Zeuzre, et Albertine Besse, domestique à Moulins ; Claude Nehou, voyageur de commerce à Bouce, et Suzanne Mantoux, employée à Moulins.

Décès. — Pierre Lamourin, 60 ans, Jeanne Mehoux, 52 ans, épouse de Antoine Mathiot ; Eugène Bourdier, 67 ans, maçon ; Marguerite Chamin, 57 ans, épouse de François Simon ; Jean Perrin, 62 ans, directeur de la Besson, 88 ans, veuve de Henri Fontenille.

LES CONCERTS ANNUELS DE LA FANFARE D'ZEURE

Comme nous l'avons déjà annoncé, la Fanfare d'Zeure donnera les deux concerts qu'elle a ses membres honoraires le mardi 20 et mercredi 30 décembre prochain, au théâtre municipal.

Le premier jour de concert est exclusivement réservé aux membres honoraires et exécutants ainsi qu'à leurs familles. Ils devront donc se présenter au bureau de location du théâtre, munis de leur carte, le lundi 28 et le mardi 29 décembre aux heures habituelles et pourront retirer gratuitement trois places à leur choix suivant les disponibilités, seule la taxe de location restant à la ville sera perçue pour toutes les places.

Pour la soirée du lendemain, la location aura lieu le 30 décembre seulement, aux mêmes heures.

Un superbe programme méticuleusement monté par la section théâtrale permettra encore une fois d'applaudir les artistes favoris du public de cette sympathique société dans deux pièces signées l'une Robert de Fiers et Caillavet, et l'autre André Mouly-Eon, c'est tout dire.

Dans la partie concert se produiront les principaux solistes de la Fanfare, des chanteurs, un numéro acrobatique avec poses, plumes, grande et grande corde, tout cela sur un sketch inédit dû à la plume spirituelle d'un jeune auteur bourguignon, et enfin spécialement pour être présenté au concours organisé par le théâtre des Champs Elysées.

Plusieurs destructions des animaux nuisibles continueront à être réglées par l'arrêté permanent sur la clôture de la chasse en date du 6 juin 1926.

Art. 5. — Exceptionnellement : les propriétaires, possesseurs, métayers et fermiers, ainsi que les détenteurs du droit de chasse, sont autorisés à détruire les lapins sur les terrains par tous les moyens sauf les lacs et les collets jusqu'au 10 avril 1927, il ne pourra être fait usage du fusil, pour ces destructions, que sur autorisation spéciale provoquée par une demande sur timbre adressée avant le 28 février, dernier délai, au préfet ou aux sous-préfets à qui délégation est donnée pour statuer sur les demandes.

Les mêmes personnes sont autorisées d'une façon générale, à détruire ou à faire détruire, sur leurs terrains, les sangliers en tout temps. Le poison ne peut être employé à cet effet qu'après autorisation spéciale.

Les détenteurs du droit de chasse et leurs garies pourront être autorisés au vu d'une demande sur timbre, visée par le maire de la commune, à détruire au fusil les oiseaux nuisibles, au moyen de la lutte en faisant usage du grand-duc vivant ou artificiel.

Les maîtres sont autorisés à faire procéder en temps de neige à la destruction des bêtes puantes (renards, putois, foinnes, etc.), au moyen du poison. Ces destructions auront lieu sous la direction et la responsabilité des maires qui devront prendre toutes mesures utiles pour éviter les accidents.

Les bulletins municipaux ne pourront être organisés par arrêté du maire que dans le cas où les animaux nuisibles sont surabondants, et en observant les prescriptions édictées par les articles 90, 95 et 96 de la loi du 5 août 1884.

Art. 6. — Les dispositions de l'arrêté réglementaire permanent du 6 juin 1913 restent en vigueur pour tout ce qui n'est pas modifié par les articles qui précèdent ; cet arrêté peut être consulté dans toutes les mairies. Toutes les contraventions au présent arrêté seront constatées par qui de droit et déférées aux tribunaux compétents pour y être punis conformément aux lois.

VICHY

Mort de congestion. — M. Zacharie Harlot, 77 ans, tomba accidentellement dans la rivière, à proximité du parc des Célestins. L'eau étant froide et le vent fort, il fut découvert et déposé ; mais transporté immédiatement à l'hôpital civil, il y est mort peu après de congestion.

Etat civil : Naissances. — Jacques Herant, route de Cussel, 48 ; Henri Nicolas, boulevard du Siphon ; René Herant ; Claudius Aubert, rue de Châteauneuf, 13.

Publications de mariages. — Georges Desroches maître d'hôtel à Paris et Alice David, femme de chambre à Paris ; Jean-Baptiste Robert, employé de commerce, à Bourges, 17, et René Bernard, employé de commerce, rue du Capitaine, 17 ; François Corne, garagiste, rue Grenet, et Clotilde Pocher, rue de Fourmure ; Paul Dupont, plombier, quarier de Beauchamp, et Edouard Giffier, cultivateur, à Bellevue-sur-Allier.

Mariages. — Lucien Battu, garagiste, 30 ans, rue Maréchal-Pétain, 110, et Marguerite Adrien, 32 ans, sénéographe, rue des Sources, 48 ; Joseph Cantat, 21 ans, employé, boulevard Dénier, 108, et Alice Gaillard, 16 ans, couturière, rue des Flamands ; Etienne Gilton, 60 ans, chiffonnier, rue du Vert-Galant, 59, et Julie Mansion, 40 ans, rue au Vent, 32 ; Adrien Bellet, 28 ans, cuisinier-pâtissier, place de la Gare, et Marie Rose, femme de chambre, boulevard Carnot, 46.

Décès. — Edmond Fougère, 36 ans, électricien, rue de Léonard, Angélique Perrot, 33 ans, veuve de Jules Lesueur, rue Chouart, 3 ; Marie Tourret, 60 ans, journalière, veuve de François Bonnamour, rue du Capitaine, 13 ; Marie Gras, 59 ans, négociante, épouse de Jules Perrot, rue d'Allier, 48 ; Philibert Tard, 76 ans, rue Saint-Jacques ; Jean Talbot, 89 ans, rue d'Orléans ; Marie Breuil, 83 ans, cultivatrice, épouse de André Gollard, à Laprugne (Allier) ; Reine Lersot, 77 ans, rue de Marseille.

MONTEUCON

Accidents du travail. — François Lavardonski 33 ans, manoeuvre à Saint-Jacques, piletrom à la main droite. Jean Estella, manoeuvre à l'imprimerie Dietrich, contusion à la cuisse droite ; Albert Brunet, 28 ans, chauffeur à la Glaucerie, blessé au bras droit ; Louis Haoy, gardeur aux Fers-Ouzes, pied contusé à l'index droit ; Léon Jouvenoux, 60 ans, Duplois, contusion au bras et à la jambe gauche, 8 jours.

Vol. — Edmond Fougère, 36 ans, électricien, rue de Léonard, Angélique Perrot, 33 ans, veuve de Jules Lesueur, rue Chouart, 3 ; Marie Tourret, 60 ans, journalière, veuve de François Bonnamour, rue du Capitaine, 13 ; Marie Gras, 59 ans, négociante, épouse de Jules Perrot, rue d'Allier, 48 ; Philibert Tard, 76 ans, rue Saint-Jacques ; Jean Talbot, 89 ans, rue d'Orléans ; Marie Breuil, 83 ans, cultivatrice, épouse de André Gollard, à Laprugne (Allier) ; Reine Lersot, 77 ans, rue de Marseille.

Vol. — Ladislav Tsvinsky, 24 ans, demeurant 30, Faubourg Saint-Pierre, a porté plainte pour vol d'une somme de 200 francs chez M. Dixier. C'est celle de l'Alphonse Parent, si dit courtier en public, dangereux recalciviste, qui a été arrêté à Lille, sur mandat d'arrêt du juge d'instruction.

Vol. — Ladislav Tsvinsky, 24 ans, demeurant 30, Faubourg Saint-Pierre, a porté plainte pour vol d'une somme de 200 francs chez M. Dixier. C'est celle de l'Alphonse Parent, si dit courtier en public, dangereux recalciviste, qui a été arrêté à Lille, sur mandat d'arrêt du juge d'instruction.

Vol. — Ladislav Tsvinsky, 24 ans, demeurant 30, Faubourg Saint-Pierre, a porté plainte pour vol d'une somme de 200 francs chez M. Dixier. C'est celle de l'Alphonse Parent, si dit courtier en public, dangereux recalciviste, qui a été arrêté à Lille, sur mandat d'arrêt du juge d'instruction.

Vol. — Ladislav Tsvinsky, 24 ans, demeurant 30, Faubourg Saint-Pierre, a porté plainte pour vol d'une somme de 200 francs chez M. Dixier. C'est celle de l'Alphonse Parent, si dit courtier en public, dangereux recalciviste, qui a été arrêté à Lille, sur mandat d'arrêt du juge d'instruction.

Vol. — Ladislav Tsvinsky, 24 ans, demeurant 30, Faubourg Saint-Pierre, a porté plainte pour vol d'une somme de 200 francs chez M. Dixier. C'est celle de l'Alphonse Parent, si dit courtier en public, dangereux recalciviste, qui a été arrêté à Lille, sur mandat d'arrêt du juge d'instruction.

Vol. — Ladislav Tsvinsky, 24 ans, demeurant 30, Faubourg Saint-Pierre, a porté plainte pour vol d'une somme de 200 francs chez M. Dixier. C'est celle de l'Alphonse Parent, si dit courtier en public, dangereux recalciviste, qui a été arrêté à Lille, sur mandat d'arrêt du juge d'instruction.

Vol. — Ladislav Tsvinsky, 24 ans, demeurant 30, Faubourg Saint-Pierre, a porté plainte pour vol d'une somme de 200 francs chez M. Dixier. C'est celle de l'Alphonse Parent, si dit courtier en public, dangereux recalciviste, qui a été arrêté à Lille, sur mandat d'arrêt du juge d'instruction.

Vol. — Ladislav Tsvinsky, 24 ans, demeurant 30, Faubourg Saint-Pierre, a porté plainte pour vol d'une somme de 200 francs chez M. Dixier. C'est celle de l'Alphonse Parent, si dit courtier en public, dangereux recalciviste, qui a été arrêté à Lille, sur mandat d'arrêt du juge d'instruction.

Vol. — Ladislav Tsvinsky, 24 ans, demeurant 30, Faubourg Saint-Pierre, a porté plainte pour vol d'une somme de 200 francs chez M. Dixier. C'est celle de l'Alphonse Parent, si dit courtier en public, dangereux recalciviste, qui a été arrêté à Lille, sur mandat d'arrêt du juge d'instruction.

Vol. — Ladislav Tsvinsky, 24 ans, demeurant 30, Faubourg Saint-Pierre, a porté plainte pour vol d'une somme de 200 francs chez M. Dixier. C'est celle de l'Alphonse Parent, si dit courtier en public, dangereux recalciviste, qui a été arrêté à Lille, sur mandat d'arrêt du juge d'instruction.

Vol. — Ladislav Tsvinsky, 24 ans, demeurant 30, Faubourg Saint-Pierre, a porté plainte pour vol d'une somme de 200 francs chez M. Dixier. C'est celle de l'Alphonse Parent, si dit courtier en public, dangereux recalciviste, qui a été arrêté à Lille, sur mandat d'arrêt du juge d'instruction.

Vol. — Ladislav Tsvinsky, 24 ans, demeurant 30, Faubourg Saint-Pierre, a porté plainte pour vol d'une somme de 200 francs chez M. Dixier. C'est celle de l'Alphonse Parent, si dit courtier en public, dangereux recalciviste, qui a été arrêté à Lille, sur mandat d'arrêt du juge d'instruction.

Vol. — Ladislav Tsvinsky, 24 ans, demeurant 30, Faubourg Saint-Pierre, a porté plainte pour vol d'une somme de 200 francs chez M. Dixier. C'est celle de l'Alphonse Parent, si dit courtier en public, dangereux recalciviste, qui a été arrêté à Lille, sur mandat d'arrêt du juge d'instruction.

Vol. — Ladislav Tsvinsky, 24 ans, demeurant 30, Faubourg Saint-Pierre, a porté plainte pour vol d'une somme de 200 francs chez M. Dixier. C'est celle de l'Alphonse Parent, si dit courtier en public, dangereux recalciviste, qui a été arrêté à Lille, sur mandat d'arrêt du juge d'instruction.

Vol. — Ladislav Tsvinsky, 24 ans, demeurant 30, Faubourg Saint-Pierre, a porté plainte pour vol d'une somme de 200 francs chez M. Dixier. C'est celle de l'Alphonse Parent, si dit courtier en public, dangereux recalciviste, qui a été arrêté à Lille, sur mandat d'arrêt du juge d'instruction.

Vol. — Ladislav Tsvinsky, 24 ans, demeurant 30, Faubourg Saint-Pierre, a porté plainte pour vol d'une somme de 200 francs chez M. Dixier. C'est celle de l'Alphonse Parent, si dit courtier en public, dangereux recalciviste, qui a été arrêté à Lille, sur mandat d'arrêt du juge d'instruction.

Vol. — Ladislav Tsvinsky, 24 ans, demeurant 30, Faubourg Saint-Pierre, a porté plainte pour vol d'une somme de 200 francs chez M. Dixier. C'est celle de l'Alphonse Parent, si dit courtier en public, dangereux recalciviste, qui a été arrêté à Lille, sur mandat d'arrêt du juge d'instruction.

Vol. — Ladislav Tsvinsky, 24 ans, demeurant 30, Faubourg Saint-Pierre, a porté plainte pour vol d'une somme de 200 francs chez M. Dixier. C'est celle de l'Alphonse Parent, si dit courtier en public, dangereux recalciviste, qui a été arrêté à Lille, sur mandat d'arrêt du juge d'instruction.

Vol. — Ladislav Tsvinsky, 24 ans, demeurant 30, Faubourg Saint-Pierre, a porté plainte pour vol d'une somme de 200 francs chez M. Dixier. C'est celle de l'Alphonse Parent, si dit courtier en public, dangereux recalciviste, qui a été arrêté à Lille, sur mandat d'arrêt du juge d'instruction.

Vol. — Ladislav Tsvinsky, 24 ans, demeurant 30, Faubourg Saint-Pierre, a porté plainte pour vol d'une somme de 200 francs chez M. Dixier. C'est celle de l'Alphonse Parent, si dit courtier en public, dangereux recalciviste, qui a été arrêté à Lille, sur mandat d'arrêt du juge d'instruction.

Vol. — Ladislav Tsvinsky, 24 ans, demeurant 30, Faubourg Saint-Pierre, a porté plainte pour vol d'une somme de 200 francs chez M. Dixier. C'est celle de l'Alphonse Parent, si dit courtier en public, dangereux recalciviste, qui a été arrêté à Lille, sur mandat d'arrêt du juge d'instruction.

Vol. — Ladislav Tsvinsky, 24 ans, demeurant 30, Faubourg Saint-Pierre, a porté plainte pour vol d'une somme de 200 francs chez M. Dixier. C'est celle de l'Alphonse Parent, si dit courtier en public, dangereux recalciviste, qui a été arrêté à Lille, sur mandat d'arrêt du juge d'instruction.

Vol. — Ladislav Tsvinsky, 24 ans, demeurant 30, Faubourg Saint-Pierre, a porté plainte pour vol d'une somme de 200 francs chez M. Dixier. C'est celle de l'Alphonse Parent, si dit courtier en public, dangereux recalciviste, qui a été arrêté à Lille, sur mandat d'arrêt du juge d'instruction.

BOURGES

Cour d'appel

Dans son audience d'hier soir, la Cour d'appel de Bourges a confirmé la peine de trois mois de prison et de 500 fr. d'amende prononcée par le tribunal correctionnel de Bourges contre Alexandre Guibot, 37 ans, secrétaire du parti communiste, pour prosécution de nuisance à la désobéissance.

L'attaché qui avait été condamné à un mois de prison et 500 francs d'amende également a obtenu le sursis pour la peine de prison.

Joseph Gonin, 19 ans, manoeuvre à Nevers, a été condamné le 3 décembre dernier, par le tribunal de Nevers, à six mois de prison pour coups à M. Lams, domicilié à Marzy. La Cour élève la peine à un an.

Promotions dans la Légion d'Honneur

Sont promus au grade de commandeur : M. le médecin inspecteur Friant, ex-directeur du service de santé du 8^e corps ; M. le colonel Mondange, commandant par intérim la subdivision de Bourg, Bourges et Nevers ; M. le colonel Bureau, chef de l'état-major du 8^e corps d'armée.

SERVICE DE LA CROIX ROUGE

Jeuéi matin, à la cathédrale, a été célébré le service annuel organisé par les comités de la Société Française de secours aux blessés militaires de l'Union des Femmes de France, et du Souvenir Français. La cérémonie était présidée par Mgr. l'Archevêque de Bourges.

Dans la nombreuse assistance qui se pressait dans la nef centrale, on remarquait la présence de M. le général Fourrier commandant en chef le corps d'armée, M. Gaudin, conseiller de préfecture représentant M. le préfet, M. Poncey, président de la Société de secours aux blessés, le colonel Pillivry, président du Souvenir Français, M. Pierre Dubois de la Sablonnière, ancien député, de nombreux officiers de la garnison et de nombreuses personnalités de la magistrature civile.

A l'issue de la messe, pendant laquelle la Mutille a exécuté un beau programme musical, M. le chanoine Foucher a prononcé une émouvante allocution, puis Mgr. l'archevêque a donné l'absoute.

FERMETURE DE BANQUES

La Banque de France informe le public que ses bureaux seront fermés les 25, 26, 27 décembre, et pendant toute la journée du 28 décembre. Ce de fait, les maisons de banque seront fermées pendant la même période.

DANS LES PERCEPTIONS

Mme André, femme employée à la perception de Bourges, a été mise en disponibilité à compter du 1^{er} novembre 1926.

M. Goudamy, commis principal de 3^e classe à la perception de Méhun-sur-Yèvre

INTRODUCTION EN FRANCE DE MAIN-D'ŒUVRE ÉTRANGÈRE

Le directeur de l'Office départemental et municipal de placement gratuit, M. La Fayette à Nevers, fait connaître à MM. les employeurs que les demandes individuelles...

Nominations dans le clergé. — Par décision de M. l'Évêque de Nevers...

LA CHARITÉ-SUR-LOIRE. — La prochaine consultation de grossesse aura lieu à l'hôpital, le mercredi 30 décembre...

Société de Secours Mutuels. — Il est rappelé aux sociétaires que la recette de fin d'année aura lieu le jour de Noël...

Listes électorales. — Le maire informe les électeurs que les demandes d'inscription ou de radiation des listes électorales sont reçues à la mairie jusqu'au 4 février prochain...

Le prix du gaz. — À dater du 1^{er} janvier 1926, le prix du gaz est fixé à 0,77 le mètre cube.

Cartes d'invalidité. — Le maire de La Charité informe les intéressés que le délai d'expiration des cartes d'invalidité est prorogé jusqu'au 31 décembre 1926.

État civil. — Naissances. — Marcel Trouillet, rue du Collège; Yvonne Bonnot, rue Saint-Jacques.

Section des combattants. — Le 20 courant, à eu lieu la mairie, une réunion des anciens combattants de la commune...

ENTRAINS. — L'Arbre de Noël. — Aujourd'hui vendredi, aura lieu dans la salle des fêtes de l'hôtel de France, la cérémonie de l'Arbre de Noël...

Concert. — On met la dernière main à la préparation du concert du 26 décembre.

La fête de l'Arbre de Noël. — Mercredi dernier sous la présidence de M. le doyen de Deuze, de Mme la comtesse de Dreuzy-Bézet et de la comtesse de Lumière...

BOISSEAUX. — Vol. — Manuel Pereira da Coosta, 23 ans, sujet Portugais, travaillant pour le compte de l'entreprise Jardin et Billard...

CORBIGNY. — Il a été perdu la foire dernière UNE GENÈSE, 2 ans, poil blanc marquée de 2 coups de ciseaux à l'épave droite...

LOIRET

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Les condamnations suivantes ont été prononcées : — Georges Lebrun, pour défaut de carnet, 8 jours de prison avec sursis.

— Manuel Gonzalez, sujet espagnol, habitant Montargis, pour infraction à un arrêté d'expulsion, un mois de prison.

— M. Bulté, de Saint-Maurice-sur-Fessard, 50 francs d'amende pour violences à l'égard de sa femme.

— M. Cousin, de Pressigny, 25 francs d'amende pour violences à l'égard d'un automobiliste.

— M. Sylvain Bourret, de Châteaurenard, 16 francs d'amende pour infraction à la police des chemins de fer.

— M. Hubert Dais, voyageur de commerce parisien, 16 francs d'amende avec sursis pour défaut de carte d'identité professionnelle.

— M. Raoul Pelletier, de Courtenay, 16 francs d'amende pour vol de bois.

— Le journaliste Chaillou, de Montargis, 15 francs d'amende, les journalistes Escande et Bouillot, chacun 50 francs d'amende pour violences volontaires.

État civil. — Naissances. — Marie Martin, rue Sarmon; Claude Balthaz, rue de l'Église; René Perchès, faubourg d'Orléans; Huguenot Pignon, rue Marcelin-Berthelot.

Publications de mariages. — Guiseppé Franceschini, coupeur d'habits et Marcelle Moreau, modiste; René Blanc, armurier, domicilié et résidant à Appigny (Yonne); André Dufray, à Appigny; Raymond Dussauze, cultivateur à Givry-Nonains; et Amélie Nivaut, sans profession à Alligny.

Décès. — M. Jean-Jaques Auguste Rodier, ancien faïencier, rue de Paris, 185, 69 ans.

NOGENT-SUR-VERNONN. — Avis de la mairie. — Les propriétaires de chevaux et de voitures sont tenus d'en faire la déclaration à la mairie jusqu'au 31 décembre 1925.

Les éleveurs sont également tenus de déclarer avant le 1^{er} janvier le nombre de leurs colportiers, de leurs pigeons voyageurs et les directions suivies.

SYNDICAT AGRICOLE DE POILLY-LES-GENIEN. — Le syndicat tout nouvellement constitué a pour but d'acheter des machines agricoles qui seront louées à ses adhérents.

CHALETTE. — Naissance. — Jacqueline Mihalsek, route de Paris, 54.

BOISSEAUX. — Vol. — Manuel Pereira da Coosta, 23 ans, sujet Portugais, travaillant pour le compte de l'entreprise Jardin et Billard...

CORBIGNY. — Il a été perdu la foire dernière UNE GENÈSE, 2 ans, poil blanc marquée de 2 coups de ciseaux à l'épave droite.

SAONE-ET-LOIRE

CHALON-SUR-SAONE

Une formidable explosion aux usines du Creusot. Sept ouvriers blessés. Importants dégâts.

Le Creusot, 21 décembre (par télégramme de notre correspondant particulier). — Hier soir, à 19 h. 15, une leueur très vive, semblable à un éclair fantastique, éclairait subitement la ville, tandis qu'une détonation formidable répercutait son écho dans les divers quartiers et dans la banlieue creusotaine.

Une explosion venait de se produire aux usines. Un haut fourneau des établissements Schneider avait crevé à sa base et aussitôt la masse de fonte en fusion s'échappait en un torrent de feu, tombait avec fracas dans les bassins d'eau.

La puissante déflagration avait tout bouleversé. Les bureaux du service des hauts-fourneaux, les bâtiments et ateliers, à l'entour, presque tous inoccupés heureusement, avaient leurs vitres pulvérisées et leurs toitures avérées.

Rue Clemenceau, l'explosion avait ébranlé brisé de nombreux vitres et éjecté aux alentours des débris de Modernes, chez M. Nègre, coiffeur, M. Malécourt, photographe, M. Breton, marchand d'étoffes. La chaussée était jonchée de débris de verre. Des étages, notamment chez M. Monneron, opticien, avaient été renversés.

La foule ne tardait pas à s'amasser dans les rues voisines. Aucun passant, aucun habitant n'avait été blessé. Aux usines, les secours s'organisaient avec une hâte fébrile. Des nuages de poussière et de suite planaient au-dessus des décombres, rendant les sauveteurs méconnaissables. Tout d'abord, on relevait au pied du haut-fourneau, Claude Goulet, chef d'équipe, demeurant rue du Marchal-Poch, 43, et Nicolas Fèvre, gazier à Montecino, qui étaient tous deux brûlés à la figure et aux mains. Le second surtout paraissait plus gravement atteint.

À la plate-forme du haut-fourneau, cinq autres ouvriers avaient reçu des brûlures ou des contusions, mais aucun d'eux n'était sérieusement blessé. Ce sont les ouvriers suivants: Jean Bouillot et Francis Rancier, rue de la Mouillelongue, 23; Claude Dorneau, rue de Terre-Grasse, 22; le manoeuvre Séverine-Frada, rue du Guide, et le garçon de bureau Edme Bouillière, boulevard Henri-Paul-Smoirer. Deux d'entre eux seulement, après avoir été pansés à l'infinirmerie, ont été transportés à l'Hôtel-Dieu, où Goulet et Fèvre ont été également admis. Aucun ne semble en danger.

Les dégâts causés par l'explosion sont très élevés, mais ils ne sont pas comparables à ceux enregistrés lors de la terrible explosion de 1908, qui était due, il est vrai, à une autre cause. L'heure à laquelle s'est produit hier soir, l'accident, a permis d'éviter d'autres victimes parmi le personnel des usines et la population.

ÉTAT CIVIL. — Naissances. — Marie Martin, rue Sarmon; Claude Balthaz, rue de l'Église; René Perchès, faubourg d'Orléans; Huguenot Pignon, rue Marcelin-Berthelot.

Publications de mariages. — Guiseppé Franceschini, coupeur d'habits et Marcelle Moreau, modiste; René Blanc, armurier, domicilié et résidant à Appigny (Yonne); André Dufray, à Appigny; Raymond Dussauze, cultivateur à Givry-Nonains; et Amélie Nivaut, sans profession à Alligny.

ÉTAT CIVIL. — Naissances. — Marie Martin, rue Sarmon; Claude Balthaz, rue de l'Église; René Perchès, faubourg d'Orléans; Huguenot Pignon, rue Marcelin-Berthelot.

ÉTAT CIVIL. — Naissances. — Marie Martin, rue Sarmon; Claude Balthaz, rue de l'Église; René Perchès, faubourg d'Orléans; Huguenot Pignon, rue Marcelin-Berthelot.

ÉTAT CIVIL. — Naissances. — Marie Martin, rue Sarmon; Claude Balthaz, rue de l'Église; René Perchès, faubourg d'Orléans; Huguenot Pignon, rue Marcelin-Berthelot.

ÉTAT CIVIL. — Naissances. — Marie Martin, rue Sarmon; Claude Balthaz, rue de l'Église; René Perchès, faubourg d'Orléans; Huguenot Pignon, rue Marcelin-Berthelot.

ÉTAT CIVIL. — Naissances. — Marie Martin, rue Sarmon; Claude Balthaz, rue de l'Église; René Perchès, faubourg d'Orléans; Huguenot Pignon, rue Marcelin-Berthelot.

ÉTAT CIVIL. — Naissances. — Marie Martin, rue Sarmon; Claude Balthaz, rue de l'Église; René Perchès, faubourg d'Orléans; Huguenot Pignon, rue Marcelin-Berthelot.

ÉTAT CIVIL. — Naissances. — Marie Martin, rue Sarmon; Claude Balthaz, rue de l'Église; René Perchès, faubourg d'Orléans; Huguenot Pignon, rue Marcelin-Berthelot.

ÉTAT CIVIL. — Naissances. — Marie Martin, rue Sarmon; Claude Balthaz, rue de l'Église; René Perchès, faubourg d'Orléans; Huguenot Pignon, rue Marcelin-Berthelot.

YONNE

JOIGNY

Prévenu de vagabondage et déjà maintes fois condamné pour le même délit, Emile Lasec, 54 ans, manoeuvre, sans domicile fixe échappa trois semaines de prison.

Inculpé de coups et blessures sur son compatriote Lucie Mérol, 25 ans, manoeuvre, originaire d'Italie, est condamné à 10 jours de prison et 16 francs d'amende.

Louis Vascou, 64 ans, mécanicien à Mézilles, fait opposition à un jugement du 8 novembre dernier, qui le condamne par défaut à trois mois de prison et à 50 francs d'amende pour outrages publics à la pudeur.

Pour blessures par imprudence, le cocher Philippe Landry, 46 ans, demeurant à Paris est condamné à six mois de prison avec sursis et à 100 fr. d'amende.

Pour blessures par imprudence, le cocher Philippe Landry, 46 ans, demeurant à Paris est condamné à six mois de prison avec sursis et à 100 fr. d'amende.

Pour outrages à agents, Louis Loiseau, 65 ans, coiffeur à Joigny, est condamné à 16 francs d'amende avec sursis.

LES MEFAITS DE LA BOURRASQUE. — Les murs de magasins en construction sur les bords de l'Yonne, appartenant à M. Abfon, se sont écroulés sous la poussée du vent.

LES MEFAITS DE LA BOURRASQUE. — Les murs de magasins en construction sur les bords de l'Yonne, appartenant à M. Abfon, se sont écroulés sous la poussée du vent.

LES MEFAITS DE LA BOURRASQUE. — Les murs de magasins en construction sur les bords de l'Yonne, appartenant à M. Abfon, se sont écroulés sous la poussée du vent.

LES MEFAITS DE LA BOURRASQUE. — Les murs de magasins en construction sur les bords de l'Yonne, appartenant à M. Abfon, se sont écroulés sous la poussée du vent.

LES MEFAITS DE LA BOURRASQUE. — Les murs de magasins en construction sur les bords de l'Yonne, appartenant à M. Abfon, se sont écroulés sous la poussée du vent.

LES MEFAITS DE LA BOURRASQUE. — Les murs de magasins en construction sur les bords de l'Yonne, appartenant à M. Abfon, se sont écroulés sous la poussée du vent.

LES MEFAITS DE LA BOURRASQUE. — Les murs de magasins en construction sur les bords de l'Yonne, appartenant à M. Abfon, se sont écroulés sous la poussée du vent.

LES MEFAITS DE LA BOURRASQUE. — Les murs de magasins en construction sur les bords de l'Yonne, appartenant à M. Abfon, se sont écroulés sous la poussée du vent.

LES MEFAITS DE LA BOURRASQUE. — Les murs de magasins en construction sur les bords de l'Yonne, appartenant à M. Abfon, se sont écroulés sous la poussée du vent.

LES MEFAITS DE LA BOURRASQUE. — Les murs de magasins en construction sur les bords de l'Yonne, appartenant à M. Abfon, se sont écroulés sous la poussée du vent.

LES MEFAITS DE LA BOURRASQUE. — Les murs de magasins en construction sur les bords de l'Yonne, appartenant à M. Abfon, se sont écroulés sous la poussée du vent.

LES MEFAITS DE LA BOURRASQUE. — Les murs de magasins en construction sur les bords de l'Yonne, appartenant à M. Abfon, se sont écroulés sous la poussée du vent.

LES MEFAITS DE LA BOURRASQUE. — Les murs de magasins en construction sur les bords de l'Yonne, appartenant à M. Abfon, se sont écroulés sous la poussée du vent.

LES MEFAITS DE LA BOURRASQUE. — Les murs de magasins en construction sur les bords de l'Yonne, appartenant à M. Abfon, se sont écroulés sous la poussée du vent.

LES MEFAITS DE LA BOURRASQUE. — Les murs de magasins en construction sur les bords de l'Yonne, appartenant à M. Abfon, se sont écroulés sous la poussée du vent.

LES MEFAITS DE LA BOURRASQUE. — Les murs de magasins en construction sur les bords de l'Yonne, appartenant à M. Abfon, se sont écroulés sous la poussée du vent.

LES MEFAITS DE LA BOURRASQUE. — Les murs de magasins en construction sur les bords de l'Yonne, appartenant à M. Abfon, se sont écroulés sous la poussée du vent.

LES MEFAITS DE LA BOURRASQUE. — Les murs de magasins en construction sur les bords de l'Yonne, appartenant à M. Abfon, se sont écroulés sous la poussée du vent.

LES MEFAITS DE LA BOURRASQUE. — Les murs de magasins en construction sur les bords de l'Yonne, appartenant à M. Abfon, se sont écroulés sous la poussée du vent.

Avis mortuaires

Vous êtes prié d'assister au Convoi, Service et Enterrement de Monsieur J.-E. RENAULT, décédé en son domicile à Nevers, 3 place Saint-Laurent, le 23 décembre 1925, dans sa 87^e année, muni des Sacraments de l'Église.

Vous êtes prié d'assister au Convoi, Service et Enterrement de Madame Veuve QUOY, Née Blise LARRIEUX, décédée dans sa 80^e année, en son domicile, à Saint-Benin-des-Bois, munie des Sacraments de l'Église.

Vous êtes prié d'assister au Convoi, Service et Enterrement de Monsieur Jean-Marie MORIZOT, décédé à la Neule, commune de Biches, le 23 décembre, dans sa 50^e année, muni des Sacraments de l'Église.

Vous êtes prié d'assister au Convoi, Service et Enterrement de Madame BOUTEAU FRANÇOIS, Née Marie PROVOST, décédée en son domicile à Cognant, commune d'Orrouer, le 24 décembre, dans sa 74^e année, munie des Sacraments de l'Église.

Vous êtes prié d'assister au Convoi, Service et Enterrement de Monsieur l'Abbé VILLARD, Chanoine honoraire, décédé en son domicile à Nevers, le 24 décembre 1925, dans sa 62^e année, muni des Sacraments de l'Église.

Vous êtes prié d'assister au Convoi, Service et Enterrement de Monsieur Pierre MORIN, décédé en son domicile à Chevigny, commune de Germigny-sur-Loire, dans sa 84^e année, muni des Sacraments de l'Église.

Vous êtes prié d'assister au Convoi, Service et Enterrement de Monsieur Eugène TELLET, ainsi que leur ont tenu lieu de parents, toutes les personnes qui ont assisté aux obsèques de Monsieur Eugène TELLET.

Services et Messes. Un service anniversaire sera célébré pour le repos de l'âme de Monsieur Napoléon BUTEAU, le lundi 4 janvier à 10 heures précises, en l'église de Villapourçon (Nièvre).

Remerciements. Madame Veuve Eugène Tellelet, ses enfants et toute la famille remercient sincèrement toutes les personnes qui ont assisté aux obsèques de Monsieur Eugène TELLET, ainsi que leur ont tenu lieu de parents, toutes les personnes qui ont assisté aux obsèques de Monsieur Eugène TELLET.

ANIS BERGER. Apéritif et Mises. Etab. CLAUDE BERGER, et C^o, Marseille.

PARIS-CENTRE publiera dimanche prochain un nouveau feuilleton, LE ROSAIRE, roman sentimental, par Florence BARCLAY

FEUILLETON de PARIS-CENTRE - 148 - Le Maître de Ballantrae Par R.-L. STEVENSON Traduit de l'anglais par Théo VARLET (Suite) Des lors il ne cessa plus (à-t-il déclaré) d'avoir les yeux sur lui. Au point du jour, survint une bruyante vent qui souleva un pan de la robe et en même temps le chapeau du Maître s'envola et alla retomber à quelques yards. La sentinelle, trouvant bizarre que le dormeur ne s'éveillât point, s'en approcha ; et l'instant d'après, avec un grand cri, elle annonçait au camp que le prisonnier s'était envolé. Il avait mis derrière lui son Indien, qui faillit (dans le premier moment de surprise) payer de sa vie ce stratagème, et fut, en tout cas, cruellement maltraité ; mais Secunda, sous les menaces et les coups, s'obstina avec une fidélité singulière à jurer qu'il ne savait rien du plan de son maître, ce qui pouvait être à la rigueur vrai, ni de son évvasion, ce qui était manifestement faux. Il ne restait donc plus aux conspirateurs qu'à se remettre du tout à l'habileté de Mountain. Il avait déjà le nuit, le soleil était d'or, et le soleil à peine levé, le soleil était d'or ; et Mountain, au lieu de se réveiller, ce que d'habitude aurait suivi cette piste, et que d'habitude, auraient pu la relever. Le Maître, en outre, n'en avait pas l'air, et les Indiens du camp, à l'exception de ceux qui étaient restés à la garde de la tente, ne s'étaient pas levés. Mountain n'avait pas paru de sa faiblesse ni du regard déconcerté dirigé sur le fourré, de sorte que (pour les autres) son retour apparut spontané. Mais c'était un retour d'homme sûr, et des bisphèmes éclatèrent, des poings furent brandis, et des canons de mousquets le menacèrent.

Mountain n'avait pas paru de sa faiblesse ni du regard déconcerté dirigé sur le fourré, de sorte que (pour les autres) son retour apparut spontané. Mais c'était un retour d'homme sûr, et des bisphèmes éclatèrent, des poings furent brandis, et des canons de mousquets le menacèrent. — Retournerons au camp, dit le Maître. J'ai une explication à donner, mais il faut que vous soyez tous là. En attendant, mieux vaudrait relever ces armes, dont l'une ou l'autre pourrait si facilement partir, et emporter vos espérances de trésor. Il ne faut pas leur, ajouta-t-il en souriant, l'oeil aux yeux d'or. Le prestige de sa supériorité se faisait sentir une fois de plus ; et la troupe, sans suivre un ordre déterminé, se mit en route vers le camp. Mountain, qui trouva l'occasion de dire quelques mots en particulier à Mountain. — Vous êtes hardi, et fin, lui dit-il, mais je ne suis pas aussi certain que vous le rendez justice. J'aimerais vous voir conduire un troupe d'Indiens, et vous dirais si vous ne feriez pas mieux. — S'il ne serait pas plus sûr, de me suivre, moi, au lieu de servir un aussi vulgaire bandit que Mr Harris. Réflexions, conclut-il, en lui donnant une petite tape sur l'épaule, et ne vous pressez pas trop. Mieux vaut, vous trouverez qu'il ne fait pas de froter à moi. Quand on fut de retour au camp, où Harris et Pinkerton étaient restés à garder Secunda, tous deux se jetèrent sur le Maître comme des harpies, et furent d'abord d'abord surpris de s'entendre donner par leurs camarades de « reculer et d'écouter ce que le gentleman avait à dire ». Le Maître n'avait pas bronché devant leur assaut ; à cette preuve du terrain qu'il avait regardé, il ne traça pas la moindre suffisance. — Ne soyez pas si pressés, dit-il. Le retour d'abord et le discours public ensuite. — On fit donc un repas hâtif ; et aussitôt après, le Maître appuyé sur un coude, énonça son discours. Il parla longtemps, s'adressant à chacun (excepté Harris), trouvant pour chacun (avec la même exception) un mot de flatterie spéciale. Il les appela « honnêtes et hardis lurons », affirmant qu'il n'avait jamais vu plus jovial compagnie, à moins mieux faite, ou moins plus joyeusement supportées. « Mais alors, dit-il, si quelqu'un me demande pourquoi diable je me suis enroulé, j'ai à peine besoin de répondre, car je crois que vous le savez tous très bien. Mais il y a autre chose que vous ne savez pas ; c'est un point auquel j'arrive à présent, et où vous allez me prêter votre attention. Il y a un traitier ici, un double traitier ; je vous dirai son nom avant d'avoir fini ; c'est assez peu intéressant, mais j'en ai un autre, gentleman, vient me demander ; pourquoi diable je suis revenu ? Eh bien, avant de répondre à cette question, j'en ai un à vous poser. Est-ce que Mr Harris, qui parle hindoustani ? s'écrit-il en se relevant sur un genou et désignant l'homme en plein visage, avec un geste de menace indicible ; et puis, quand on lui eut répondu affirmativement, « Ah ! dit-il, voilà donc tous mes soupçons vérifiés, et j'ai bien fait de revenir. Maintenant, camarades, vous allez savoir la vérité pour la première fois. Là-dessus, il s'embarqua dans une longue histoire, contée avec une adresse extraordinaire, com-

me quoi il avait depuis longtemps suspecté Harris, comment ses craintes s'étaient accrues, comment il avait vu Harris sans doute faussement rapporté ses conversations avec Secunda. Arrivé là, il tenta un coup d'audace, avec pleine réussite. « Vous vous figurez, je suppose, dit-il, que vous allez partager avec Harris ; vous vous figurez que vous veillerez vous-mêmes à la répartition. Vous ne croyez naturellement pas qu'un aussi plat grélin puisse vous flouer. Mais prenez garde ! Ces demi-créans possèdent une espèce de ruse, comme le skung a sa planteur ; et ce vous sera peut-être une nouvelle de savoir que Harris a déjà pris soin de lui-même. Oui, pour lui la totalité du trésor est de l'argent nouveau. Vous, il vous faut le découvrir ou vous en passer. Mais lui a déjà payé d'avance ; moi j'irai le payer pour me faire disparaître ; regardez-le, si vous en doutez, — regardez donc sa mine embarrassée de vouloir puiser sur la fait ! Puis, cette dernière impression produite, il raconta comme quoi il s'était échappé, puis ravivé, puis avait enfin pris son parti de revenir et courir la chance devant la compagnie, et exposa la vérité avec ceux des encore une fois ; persuadé qu'il était de les voir déposer Harris sur-le-champ, et être un autre chef. « Voilà toute la vérité, dit-il ; et à une seule exception près, je me remets absolument entre vos mains. Quelle est cette exception ? C'est l'homme que voilà assis là, cria-t-il, désignant à nouveau Harris ; cet homme qui doit mourir ! Les armes et les conditions sont les mêmes ; mettez-moi face à face avec lui, et ne me donnez-vous aucune chose qu'un bâton, en cinq minutes, je

vous ferai voir une charogne en marmelade, bonne pour les chiens. — Il faisait nuit noire quand il s'arrêta ; ils avaient écouté en un silence presque parfait ; à peine et le bruit du feu permettait à chacun de juger de l'effet produit sur son voisin, persuasion ou condamnation. D'ailleurs, le Maître s'était mis à la place la mieux éclairée, pour faire converger tous les yeux sur son visage, — sans doute par un calcul prémédité. Le silence dura quelques minutes, puis on entama une discussion. Le Maître s'étendit à plat dos, les mains croisées sous la nuque, et un genou passé par-dessus l'autre, comme insouciant du résultat. Et ici, je dois dire que son goût de la bravade l'emporta trop loin, et fit fort tort à sa cause. Dès moins après avoir oscillé dix ou trois fois de part et d'autre, l'opinion se tourna finalement contre lui. Peut-être espérait-il se venger l'aventure du bateau-piraté et le voir être, même à de très mauvaises conditions, comme chef ; et les choses allaient si bien dans cette voie, que Mountain en fut nettement le positif. Mais l'année sur lequel il choucha fut Harris. On n'eût sur lequel ce garçon fut et lent d'un caractère aigre et hargneux ; mais il avait étudié quelque temps pour être d'égale au Collège d'Édimbourg, avant que son inconduite eût brisé sa carrière, et il se remémora dans cette circonstance, et appliqua ce qu'il avait appris.

« Un DUBONNET ! » DONNE DE L'APPETIT POUR DEUX. REFUSEZ LES IMITATIONS. Le Maître n'avait pas bronché devant leur assaut ; à cette preuve du terrain qu'il avait regardé, il ne traça pas la moindre suffisance. — Ne soyez pas si pressés, dit-il. Le retour d'abord et le discours public ensuite. — On fit donc un repas hâtif ; et aussitôt après, le Maître appuyé sur un coude, énonça son discours. Il parla longtemps, s'adressant à chacun (excepté Harris), trouvant pour chacun (avec la même exception) un mot de flatterie spéciale. Il les appela « honnêtes et hardis lurons », affirmant qu'il n'avait jamais vu plus jovial compagnie, à moins mieux faite, ou moins plus joyeusement supportées. « Mais alors, dit-il, si quelqu'un me demande pourquoi diable je me suis enroulé, j'ai à peine besoin de répondre, car je crois que vous le savez tous très bien. Mais il y a autre chose que vous ne savez pas ; c'est un point auquel j'arrive à présent, et où vous allez me prêter votre attention. Il y a un traitier ici, un double traitier ; je vous dirai son nom avant d'avoir fini ; c'est assez peu intéressant, mais j'en ai un autre, gentleman, vient me demander ; pourquoi diable je suis revenu ? Eh bien, avant de répondre à cette question, j'en ai un à vous poser. Est-ce que Mr Harris, qui parle hindoustani ? s'écrit-il en se relevant sur un genou et désignant l'homme en plein visage, avec un geste de menace indicible ; et puis, quand on lui eut répondu affirmativement, « Ah ! dit-il, voilà donc tous mes soupçons vérifiés, et j'ai bien fait de revenir. Maintenant, camarades, vous allez savoir la vérité pour la première fois. Là-dessus, il s'embarqua dans une longue histoire, contée avec une adresse extraordinaire, com-

me quoi il avait depuis longtemps suspecté Harris, comment ses craintes s'étaient accrues, comment il avait vu Harris sans doute faussement rapporté ses conversations avec Secunda. Arrivé là, il tenta un coup d'audace, avec pleine réussite. « Vous vous figurez, je suppose, dit-il, que vous allez partager avec Harris ; vous vous figurez que vous veillerez vous-mêmes à la répartition. Vous ne croyez naturellement pas qu'un aussi plat grélin puisse vous flouer. Mais prenez garde ! Ces demi-créans possèdent une espèce de ruse, comme le skung a sa planteur ; et ce vous sera peut-être une nouvelle de savoir que Harris a déjà pris soin de lui-même. Oui, pour lui la totalité du trésor est de l'argent nouveau. Vous, il vous faut le découvrir ou vous en passer. Mais lui a déjà payé d'avance ; moi j'irai le payer pour me faire disparaître ; regardez-le, si vous en doutez, — regardez donc sa mine embarrassée de vouloir puiser sur la fait ! Puis, cette dernière impression produite, il raconta comme quoi il s'était échappé, puis ravivé, puis avait enfin pris son parti de revenir et courir la chance devant la compagnie, et exposa la vérité avec ceux des encore une fois ; persuadé qu'il était de les voir déposer Harris sur-le-champ, et être un autre chef. « Voilà toute la vérité, dit-il ; et à une seule exception près, je me remets absolument entre vos mains. Quelle est cette exception ? C'est l'homme que voilà assis là, cria-t-il, désignant à nouveau Harris ; cet homme qui doit mourir ! Les armes et les conditions sont les mêmes ; mettez-moi face à face avec lui, et ne me donnez-vous aucune chose qu'un bâton, en cinq minutes, je

Etude de M^r FERRIER, notaire, à Montmarault (Allier)

A VENDRE A L'AMIABLE, EN BLOC OU EN DETAIL

La Bonne Terre de La Brosse

Située commune de Saint-Bonnet-de-Four, près de Montmarault à 3 k. de deux gares, ligne P.-O. Moulins-Montluçon, et chemin de fer économique.

Comprend :

1. LE MANOIR DE LA BROUSSE, récemment restauré et pourvu de tout le confort moderne, eau courante, chauffage central, électricité avec important commode.
2. LES DOMAINES DE LA BROUSSE, composés chacun de bâtiments d'habitation et d'exploitation en parfait état, cour, jardin, terres et prés.

Le tout d'une superficie de 118 hectares environ, dont moitié en prés ou pacages de première qualité.

Droit au bail de longue durée d'un bel étang de 10 hectares appartenant à la propriété.

Les Domaines sont exploités en métayage.

Jouissance au gré des acquéreurs. Grandes facilités de paiement, 5 % en sus des prix.

Pour tous renseignements, s'adresser à :

M^r Ferrier, notaire.

Et pour visiter et traiter, à :

M. L. Dufloux, 1, rue Delorme, à Moulins. (tél. 3-67).

M. Lemasson l'Ysée, Bourd'Or, à Bourges (tél. 87), qui se rendront sur place à la demande des amateurs.

Et MM. BERNARD-LEVY Fils, 24, rue de Courcelles, à Paris (téléph. Inter-Élysées 61).

Etude de M^r LEMAITRE, notaire à Cressanges (Allier)

A VENDRE A L'AMIABLE, EN BLOC OU EN DETAIL

Le domaine des Petits-Moussets

Situé sur les communes de Cressanges et Bresnay.

Comprend : bâtiments d'habitation et d'exploitation et cour, jardin, terres et prés, d'une superficie de 16 hectares environ.

Jouissance réelle : 11 novembre 1926. Facilités de paiement 5 % d'épingles en sus des prix.

Pour tous renseignements, s'adresser à M^r Lemaitre.

Et pour visiter et traiter, à : M. L. Dufloux, 1, rue Delorme, à Moulins (téléph. 3-67).

Et MM. BERNARD-LEVY et FILS, 24, rue de Courcelles, à Paris (téléph. Inter-Élysées 61).

Etude de M^r BESSEYRE des HORTS, notaire à Beaulon (Allier)

A VENDRE A L'AMIABLE, EN BLOC, PAR LOTS OU EN DETAIL

Le domaine des Naudins

Situé commune de La Chapelle-aux-Chasses (Allier).

Comprend : bâtiments d'habitation et d'exploitation, cour, jardin, terres, prés et pacages ; superficie totale : 93 hectares 50 ares environ.

Bail à métayage — Entrée en jouissance 11 novembre 1926. Les propositions d'échange seront examinées.

Facilités de paiement — 5 % d'épingles en sus des prix.

S'adresser pour tous renseignements, à M^r Besseyre des Horts, notaire.

Et pour visiter et traiter, à M. L. Dufloux, 1, rue Delorme, à Moulins (téléph. 3-67).

Et MM. BERNARD-LEVY et FILS, 24, rue de Courcelles, à Paris (téléph. Inter-Élysées 61).

Etude de M^r PERON, notaire à La Guerche (Cher)

A VENDRE A L'AMIABLE, EN BLOC OU EN DETAIL

Plusieurs Maisons

sises à La Chapelle-Hugon, à usage de boulangerie, café, et une maréchalerie, grange, écurie, cour, jardin et différentes parcelles de terre.

Pour tous renseignements et traiter, s'adresser à :

MM. BERNARD-LEVY et FILS, 24, rue de Courcelles, à Paris (téléph. Inter-Élysées 0-61) ou à leur bureau, 43, rue Lafayette, à Nevers (téléph. 0-71).

Propriétés, Châteaux, Maisons, Forêts

A VENDRE A L'AMIABLE

IMMEUBLE à usage commercial ou industriel, 1500 m² couvert, cour et dépendances, sis à Nevers, quartier faubourg de Lyon.

MAISON DE RAPPORT. 8 logements de 2 pièces, quartier de la Pique. Prix modéré. Nevers.

MAISON DE RAPPORT. 2 appartements et boutique, cour derrière, quartier commercial, Nevers.

LOCATURE. comprenant : maison d'habitation, bâtiments d'exploitation, et 6 hectares environ, terres, prés et pâturages, partie libre. Sis à Uzzy.

DOMAINE de 57 hectares, région du Morvan, 13 prés, bâtiments parfait état, jouissance mai 1926.

CHATEAU. 16 pièces, parfait état, belles pièces de réception, parc 4 hectares, réserve de 15 h. environ, dépendances.

Pour tous renseignements, s'adresser à :

M. VIRLOGEUX
Directeur de l'Agence Immobilière du Centre, 9, rue du Rempart, à Nevers. Tél. 2-21.
32.399

Locations

ON OFFRE

DOMAINE D'UGHAIN, commune de Pérassay (Indre), 60 hectares environ, parfait état de culture, à affermer en métayage au 11 novembre 1926. Larges avances consenties. S'adres. à M. de RANCOURT à Ivoy-le-Pré (Cher). 31804

DOMAINE DU CHEZEAU, commune de Vifon (Indre), à effectuer au 11 novembre 1925, 50 hectares environ, très bon état de culture. S'adres. à M. de RANCOURT à Ivoy-le-Pré (Cher). 31803

Ventes

MAGNIFIQUE CAMION 3 tonnes E. P. Renault, comme neuf, sur pneus 1085 x 185, gonfleur, phares, Magdeux. Prix définitif. Visible chez MANCILLAN, Nevers.

CAMIONNETTE CHARRON 11 HP, très bon état, 5 roues Michelin, bons pneus, phares et Magdeux.

MOTEUR industriel 3 HP, sur bronette, comme neuf.

BANGS DE SCIE à bûches, les mieux faits, les moins chers.

ATELIERS MECANCIENS RENAULT, Chazeuil, Champigny (Nièvre). 32.403

10 HP CITROEN, conduite intérieure, 3 places, état parfait, essai sur place.

G. CHENU, à Aubigny-sur-Nère (Cher). 32.185

CHARRON 6 HP. 4 cylindres, 2 places, bon état général.

CITROEN 5 HP., 3 places, fin 1924.

Visibles jusqu'au 2 janvier. Bas prix, cause absence.

M. ROSE, à Rouy (Nièvre). 32.539

CHEVAL DE CHASSE bai, 1 m. 62, 6 ans, vite, arcol, sain et net.

Marquis de CANDOLLE, Marilly-Carvon (Nièvre). 32.541

VICTORIA Labourdette, roues caoutchoutées, COUPE Griffaut genre fiacre.

Marquis de CANDOLLE, château Marilly, Carvon (Nièvre). 32.132

BOIS DE CHAUFFAGE A partir de 20 fr. le stère, moules de toutes quantités de la région.

S'adresser à M. TAUPIN, à Coulanges-les-Nevers, par Nevers. Téléph. 4.63 31.355

Achats

On demande à acheter **BOU TEILLES DE CHAMPAGNE VIDES** à 0 fr. 45 la bouteille. Faire offre 7, rue Creuse, Nevers. 25.559

Personnel

ON DEMANDE

BON COMPTABLE d'entreprise pour l'entreprise Labaye et Teissière à Vichy. 32.515

HOMME sérieux, 40 à 55 ans, pouvant se charger de la vérification de petites pièces de fonderie, pour usine de Nevers. Bureau du journal. 32.553

VENDEUR DE JOURNAUX S'adr. M. DUPRE, dépositaire du « Paris-Centre », 5, place du Lycée, Nevers. 32.489

GENS DE MAISON

ON DEMANDE

BON GARDE CHASSE, âge minimum 30 ans, connaissant bien son métier, bon péigneur, mais qualité essentielle exigée; très bon éleveur.

Logé, chauffé, jardin, primes sur animaux nuisibles et gibier abattu.

Inutile écrire et pas très brèves références.

Adresser correspondance à M. COLAS, garde chef, château Paray-le-Frésil, par Chevagnes (Allier). 31.573

MENAGE, homme sachant conduire camion pour livraison farine, la femme cuisine et basse-cour.

Bureau du journal. 32.554



Monsieur
Pour la Fête de maman
demain
envoyer moi en cachette
et en vitesse un de vos
délicieux coffrets de Dentol
si joint 1 fr en
timbre
Salutations respectueuses
Lucien

Pour la fête à la mienne, je ferai ça aussi.

Le DENTOL (eau, pâte, poudre, savon) est un dentifrice à la fois souverainement antiseptique et doué du parfum le plus agréable. Créé d'après les travaux de Pasteur, il raffermi les gencives. En peu de jours, il donne aux dents une blancheur éclatante. Il purifie l'haleine et est particulièrement recommandé aux fumeurs. Il laisse dans la bouche une sensation de fraîcheur, délicate et persistante.

Le DENTOL se trouve dans toutes les bonnes maisons vendant de la parfumerie et dans les pharmacies.

CADEAU pour recevoir franco par poste un délicieux coffret contenant un petit flacon de DENTOL, un tube de PÂTE DENTOL, une boîte de POUDRE DENTOL et une boîte de SAVON DENTIFRICE DENTOL, il suffit d'envoyer à la Maison Frère, 19, rue JACOB, Paris, 120 en mandat ou timbres-poste, en se recommandant de « Paris-Centre ».

POURQUOI aller chercher ailleurs
BANDAGES - CEINTURES
BAS A VARICES, ETC.

Alors qu'à l'Herboristerie Moderne

GARAGE MODERNE
A LUZY (Nièvre)
Agence Exclusive :
CITROEN & ROLLAND-PILAIN
Membre de l'« A »
Téléphone : 34.

DECIZE (Nièvre)
On trouve TOUT ce qui convient
Ainsi que la Tisane de Longue Vie
Contre la Constipation (la boîte 2 fr. 50)

A L'AUBUSSON
35, rue du Commerce, 35, NEVERS
L. MARIBAS, Successeur
Spécialité de Bonneterie pour Enfants
Ouvrages de Dames
Le plus grand choix de Laine à tapisser
de la région
Lustrerie électrique, genre nouveau
C fr. 75 le kilogramme.
S'adresser au bureau du journal

MAROQUINIER-SPECIALISTE
AU PACHA
59, rue du Commerce, NEVERS
Voir ses étalages en Saes de Dames, Maroquinerie fine, Articles de Voyage

Tout le monde reconnaît qu'
Au Fouillis des Dames
40, Rue Ferdinand-Gambon, NEVERS
on y trouve des Articles pour
ETRENNES UTILES
Sans concurrence aucune. En plus, un Assortiment considérable de CONFECTIONS POUR DAMES des toutes dernières nouveautés.

En réclame : Gilets Fantaisie, à partir de 2 fr. Combinations pour dames, 14,95 ; Vareuses, à 33,55. Costumes Garçonnettes, Barbottes, Robes Fillettes, Cache-Cols, Chemises fantaisie pour hommes, Cravates, Chaussettes soie et fil, etc., etc.

A tout acheteur il sera offert un Superbe CALENDRIER.
Le Magasin restera ouvert Dimanche 27, toute la Journée.

CHASSE, TIR, ESCRIME, DEFENSE
Emile DUMAS FABRICANT BREVETE ET DIPLOME
- 40 -
Rue du Commerce
NEVERS
A l'Occasion du Jour de l'AN
Grand choix de carabines et pistolets de tous modèles, canne-fusil, cannes dites de défense Mitraille, cannes-épée. Le plus grand choix de colliers, fousils, laissez et tout ce qui concerne les accessoires de chasse, fourreaux, cartouchières, miroirs, etc.

Automobiles RENAULT
Représentants exclusifs pour les arrondissements de Nevers, Château-Chinon
Cantons de La Guerche, La Charité, Prémery.
VINCENT Frères
Garagistes. 6 et 7, Rue Thiers - NEVERS
Nouveaux Prix avec Pneus Confort

VIN
Naturel, 250 francs la pièce de 215 litres.
Port, régie, fut compris. Ech. 1 fr. 50. Raymond GAUSSEN, Sommières (Gard). 29.620

| | | | |
|-------------------------------------|--------|-------------------------------------|--------|
| 6 HP, Torpédo, 4 places | 17.450 | 10 HP, Conduite Intérieure 5 places | 32.500 |
| 6 HP, Conduite Intérieure, 4 places | 19.850 | 6 HP, commerciale, 300 kg | 15.450 |
| 10 HP, Torpédo série | 23.000 | 10 HP, commerciale, 500 kg | 21.800 |
| 10 HP, Torpédo Luxe | 27.300 | 10 HP, chassis, charge 1.300 kg. | 17.300 |

EN MAGASIN, LIVRABLES DE SUITE Téléphone 2-62.

L'OPTIQUE est une science
MYOPES et PRESBYTES
envous adressant à un Spécialiste, vous aurez tous jours satisfaction.

AUX LUNETIERS
C. DEPALLE & P. MUS
OPTICIENS
27, Rue d'Allier, MOULINS

Maison de Confiance
qui en ses prix modérés vous donnera toute satisfaction

G. PETIT-RENAUD-DEJOU
Nevers, 36, Avenue de la Gare, 36, Nevers

Imprimerie de PARIS-CENTRE, à Nevers
Le Gérant : Joyet de Matagne

NOEL NOEL

PENSEZ-Y !
Pas de
MENUS PARFAITS
Sans les Succédentes

NOUILLETES AUX ŒUFS FRAIS
LUSTIGRU
CARTIER-MILLON
GRENOBLE
FONDÉE EN 1824

qui régalent et nourrissent
CARTIER-MILLON

20^e année
Succursale 2, rue Fontgiberte à Clermont-Ferrand
Téléphone 89.

Agence **LACROIX**
22, rue du Commerce, 22
BOURGES

A Céder dans la Nièvre

TEINTURERIE, Px. à débattre, Aff. 25 à 30.000 frs, très bien située. 4.544

CAFÉ Px. 35.000 frs, Aff. 50.000 frs, Bail 13 ans, Loyer 700 fr. 2.977

HOTEL, CAFÉ, RESTAURANT, COMPTOIR, Px. 80.000 fr., Aff. 150 à 200.000 fr., bénéf. nets 40.000 fr., Bail 10 ans, Loyer 2.600 fr., centre ville, 12 chambres, 4.173 bis.

CHAUSSURES REPARATIONS, Prix : 7.000 fr. à déb. Aff. 30.000 fr., bénéf. nets : 8.000 fr. Bail 12 ans, Loyer 1.200 fr. sur place commerciale. 4.205

INSTRUMENTS MUSIQUE Px. 20.000 fr., Aff. 30.000 fr., Loyer 10.000 fr., rue principale. 4.625

ÉPICERIE, Px. 40.000 fr., Aff. 130.000 fr., bénéf. nets : 18.440 fr., Bail 9 ans, Loyer 800 fr., belle situation. 4.58

GRAINS, GRAINES, ENGRAIS, Prix : 300.000 fr., Aff. 200.000 fr., Loyer 1.200 fr., se retire après 24 ans. 1.658

DROGUERIE, ENT. PEINTURE, Prix : 16.000 fr., Aff. 45.000 fr., bénéf. nets : 18.000 fr., Loyer 1.000 fr., sans concurrence dans la région. 4.544

QUINCAILLERIE, Px. 20.000 fr., bénéf. nets : 40 %, Bail à volonté, Loyer 1.800 fr., on se retire après 45 ans, très bien situé. 3.

BOULANGERIE, Px. 55.000 fr., Aff. 3 quantités 1/2 sans portage, pâtisserie 18.230 fr., par an, Bail 11 ans, Loyer 1.000 fr., quartier très populeux, bonne affaire. 2.940

CONFECTIONS HOMMES, Px. 80.000 fr., Aff. 100.000 fr., bénéf. nets : 25.000 fr., Bail à volonté, Loyer 1.600 fr., rue la plus commerciale. 3.620

VINS EN GROS, GRAINS EN GROS, Px. 125.000 fr., Aff. vins 6 à 700 hectos, Grains 200.000 fr., beaux bénéf. Bail à volonté, belle installation. 3.553

Et quantité d'autres fonds de toutes natures à céder dans tout le Centre de la France dont la liste sera adressée gratuitement à toutes demandes. Il suffit d'indiquer le comptant dont on dispose, le genre de commerce et la région préférée. Rien à payer par les vendeurs avant réalisation. 32.512

"STOCKS"
A. SAUJOT
13, Rue de Rémy, NEVERS
CHAUSSURES ET CONFECTIONS
VETEMENTS DE TRAVAIL
SOLDES EN TOUS GENRES

CHARRUES THEVENIN
ROULEAUX TOLE OU FONTE
FAUCHEUSES MAC GORMICK
RATELEUSES ET PANNEAUX
PRIX INTERESSANTS

GIRAULT-LECAS
Maison THEVENIN, à Champigny (Nièvre)

Arbres Fruitiers
Choix considérable
toutes forces - toutes formes - toutes variétés
ROSIERS
Splendide collection en tiges et basses tiges
ARBRES ET ARBUSTES D'ORNEMENT
PLANTS POUR CLÔTURE ET BOISEMENT

CHEVALIER
Pépiniériste à NEVERS
Téléphone 4-22
DEMANDEZ SON CATALOGUE

Amilcar
Voir les Nouvelles Carrosseries
et les nouveaux modèles pratiques
et confortables
Agence à :
ST-POURCAIN-SUR-SIOULE (Allier)
Faites peindre vos voitures à la Carrosserie VINCENT, superbement outillée pour faire bon et beau travail dans minimum de temps - Toutes peintures au choix et pour tous véhicules.

Agriculteurs
Achetez tous une TONNE SUR ROUES qui vous servira pour remplir vos arrosoirs, pour vos battages et pour conduire le purin sur vos récoltes (et ou liquide remplaçant les meilleurs engrais) vous la gagnerez rapidement grâce à son robinet combiné faisant à volonté le jet droit ou arroseur sur 2 mètres de largeur, de 700 litres galvanisés, 1.310 fr. Egalement prix les plus réduits pour tout matériel agricole, tel que Brabant, Cultivateurs, Moteurs, Bancs de scie, Moulins, Appliqueuses, tôles ondulées pour toitures, fûts, roues, etc.

Notice franco ; BELLEVILLE, Cr. de machines agricoles à Buzançais (Indre).

Bois de Chauffage
Suis ach. tout essence, toute quantité,
MARTIAL 19, rue Saint-Jacques, Grenoble.

LAPINS MALADES
Gros ventre, anémie, opacité, diarrhée, etc.

POUDRE KLAPPA
remède radical pour le traitement
Bouteille Franco 5/50. Les 5 boîtes 25/250
Ph^{ie} GIBAUD, 28, rue Thiers, à Nevers

Dépôt de la **POUDRE KLAPPA**, Phies :
Bernamont, Nevers.
Reuilon, Nevers.
Cococ, Cosne-s.-Loire.
Mignot, Corbigny.
Morice, La Machine.
Figuain, Clamecy.
Patente, Decize.

FABRIQUE D'ENGRAIS
Clos d'Equarrissage de Decize

Mme Veuve THOMAS
Faubourg Saint-Privé, DECIZE
Enlèvement rapide par automobile de tous animaux morts ou hors d'usage
 Paiement comptant suivant les cours
Téleg. : THOMAS, Equarrissage, Decize
Téléphone : 4, Decize

Fournitures-Pelleteries
N'oubliez pas pour vos achats de FOURRURES de vous adresser à
G. PETIT-RENAUD-DEJOU
Nevers, 36, Avenue de la Gare, 36, Nevers

Maison de Confiance
qui en ses prix modérés vous donnera toute satisfaction

Etrennes Utiles GRAND CHOIX DE Rideaux, Stores, Brise-bise, Couvre-lits, Tapis

ENTIEREMENT FAIT A LA MAIN
FABRIQUE SPECIALE DE BENTELLES & BRODERIES
mains et mécaniques
LE MEILLEUR MARCHE

A LA VILLE DU PUY
Mlle L. CRÉTEAUX
18, rue de Rémy, NEVERS

Fabrique Spéciale de Paletots de Chèvre Suisse
PREVOST-MARECHAL
Fourreur-Spécialiste
12, Rue La Fayette, NEVERS -- Téléphone 1-42

CRAVATES, ÉCHARPES ET MANCHONS
Pour Dames, Fillettes et Enfants

Le plus GRAND CHOIX
Renard Argenté, bleu, Pékans, Vison Canada
Hermine, Murrel, Putois, Astrakan
Kolinsky, Petit-Gris, etc.

Vêtements de Dames, Modèles exclusifs